



Etude d'impact – Volet faune – flore – milieux naturels – dans le cadre du
projet d'extension du centre de valorisation des déchets à Bimont (62)

JUILLET 2016

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. EQUIPE PROJET	3
CHAPITRE 2. PRESENTATION DU CONTEXTE ECOLOGIQUE	5
2.1. Contexte Général	6
2.2. Zones naturelles d'intérêt reconnu	8
2.2.1. Contexte général du projet (entre 1000 et 5000 m)	8
2.2.2. Proximité immédiate et emprise du projet	10
2.3. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	11
CHAPITRE 3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	13
3.1. Flore et Habitats naturels	14
3.1.1. Données bibliographiques	14
3.1.2. Méthodologie	14
3.1.3. Description des habitats du site	16
3.1.4. Résultats des inventaires	20
3.1.5. Evaluation patrimoniale	24
3.1.6. Synthèse des enjeux flore et habitat	25
3.2. Faune	26
3.2.1. Données bibliographiques	26
3.2.2. Amphibiens	27
3.2.3. Reptiles	29
3.2.4. Avifaune	30
3.2.5. Insectes	38
3.2.6. Mammifères	40
3.2.7. Synthèse des enjeux faune	42
CHAPITRE 4. EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITION DE MESURES	43
4.1. Analyse des impacts	44
4.1.1. Impacts prévisibles du projet	44
4.1.2. Analyse des impacts sur la flore et les habitats	44
4.1.3. Analyse des impacts sur la faune	45
4.2. Mesure de suppression, réduction ou compensation des impacts	47
4.2.1. Mesure d'évitement et de réduction	47
4.2.1. Mesure de Compensation	50
4.3. Synthèse des impacts résiduels	53
CHAPITRE 5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE RESEAU NATURA 2000	54
5.1. Présentation du réseau Natura 2000	55
5.1.1. Localisation du réseau Natura 2000 aux alentours du projet	55
5.1.2. Description des sites Natura 2000	57

5.2.	Détermination des espèces et habitats d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation.....	60
5.2.1.	ZSC « Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta au sud du Boulonnais »	60
5.2.2.	SIC « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus Saint-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil »	60
5.3.	Synthèse	61
CHAPITRE 6.	ANNEXE CARTOGRAPHIQUE	62

Chapitre 1. EQUIPE PROJET

L'équipe projet AIRELE mobilisée pour la réalisation de cette étude est présentée ci-dessous :

Participants	Fonction et domaine d'intervention
Nicolas VALET	Directeur d'étude Suivi et validation de l'étude
Jean-Benoît MOREL	Chef de Projet Coordination et rédaction de l'étude Réalisation des inventaires flore/habitat et amphibiens
Olivier FONTAINE	Chargé d'étude Réalisation des inventaires oiseaux et amphibiens
Alexandre GORGUET	Chargé d'étude Réalisation des inventaires reptiles, insectes et mammifères
Christophe HANIQUE	Chargé d'étude Réalisation des cartographies sous SIG



Chapitre 2. PRÉSENTATION DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le projet se situe sur la commune de Bimont dans le département du Pas-de-Calais. Il concerne la pérennisation de l'activité ISDND et le développement de nouvelles installations (plateforme, compostage, ISDND plâtre) du site IKOS ENVIRONNEMENT de la Ramonière au sein de son emprise ICPE actuelle.

Le contexte général des environs du site est assez riche avec une mosaïque d'habitats naturels se succédant au sein des vallées creusées par des cours d'eau (coteaux, secteurs bocagers, boisements, zones humides...).

Les zones de plateaux sont quant à elles essentiellement occupées par des parcelles cultivées.

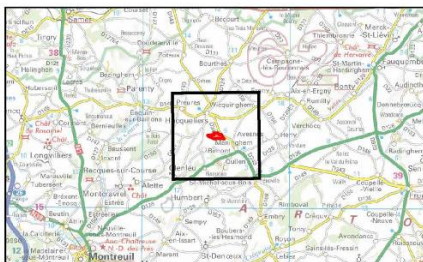


Carte 1 – Localisation du secteur d'étude

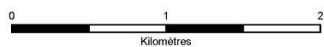


Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

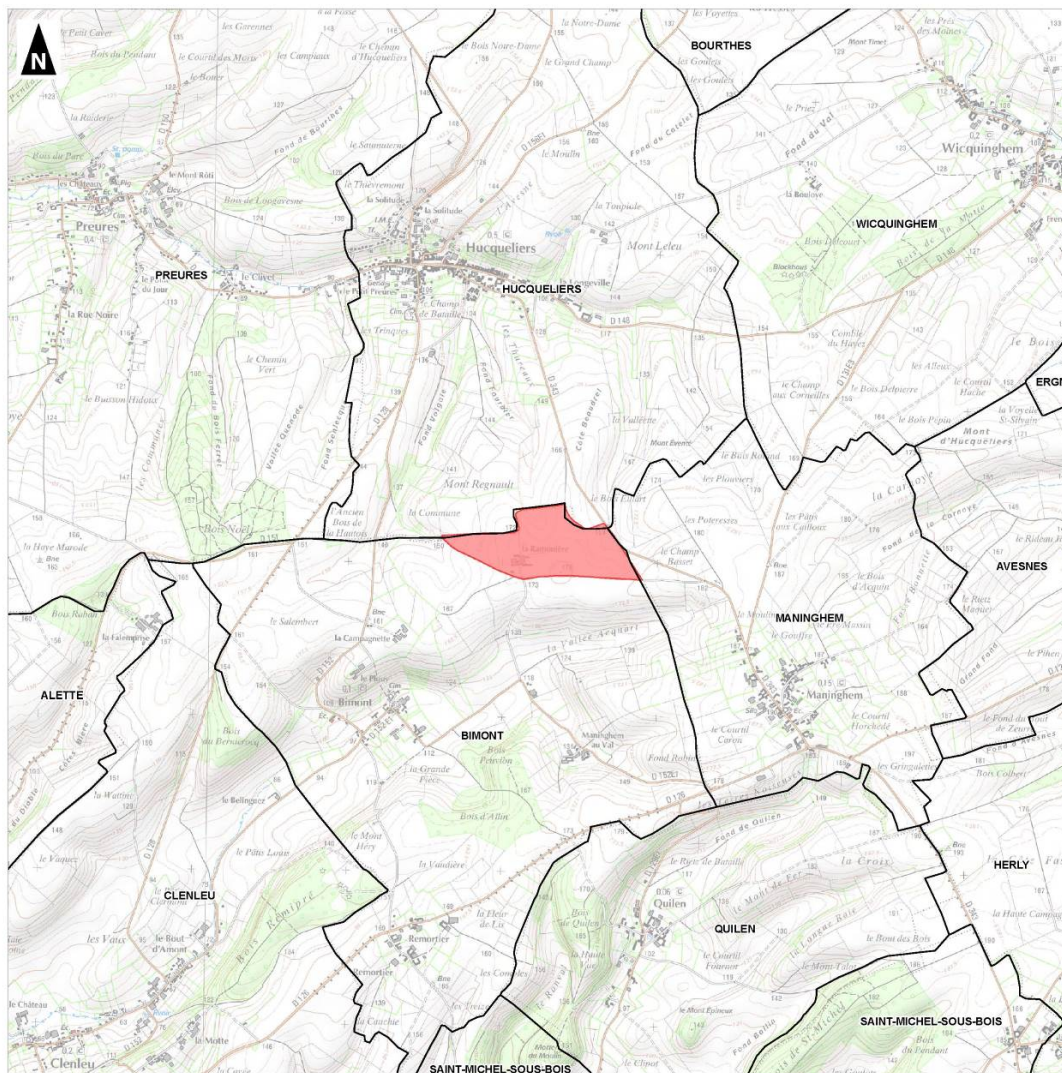
Localisation du site



- Site d'étude
- Limites communales



1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : SCAN2S & SCAN2SO
Sources de données : IGN - AIRELE, 2015



2.2. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT RECONNU

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- ⇒ **les périmètres de protection** : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire, Zones de Protection Spéciale et Zones Spéciales de Conservation), Arrêtés de Protection de Biotope (APB), Espace Naturel Sensible (ENS) ...
- ⇒ **les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Parcs Naturels Régionaux ...

Ces zones ont été recensées à partir des données fournies par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Nord – Pas-de-Calais.



Carte 2 – Zones naturelles d'intérêt reconnu du secteur d'étude

Deux niveaux d'étude sont distingués autour de l'emprise du projet : « contexte général du projet » (entre 1000 m et 5000 m) et « proximité directe du projet » (< 1000 m).

2.2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET (ENTRE 1000 ET 5000 M)

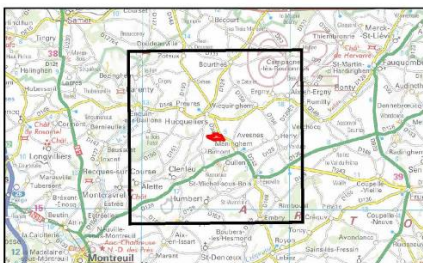
Six zones naturelles d'intérêt reconnu ont été répertoriées à proximité du secteur d'étude (<5000m). Il s'agit de cinq Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et une de type 2.





Zone naturelle	Description	Distance par rapport au site (m)
ZNIEFF I	Les coteaux et le bois de Rémi-pré à Clenleu et Bimont	1600
	Bois de Quilen et coteau de la Motte du Moulin	1700
	Forêt et pelouse de Montcavrel	3500
	Vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sous-Baillon	4000
	La haute Aa et ses végétations alluviales entre Rémilly-Wirquin et Wicquinghem	4400
ZNIEFF II	La haute vallée de l'Aa et ses versants en amont de Rémilly-Wirquin	1000



Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

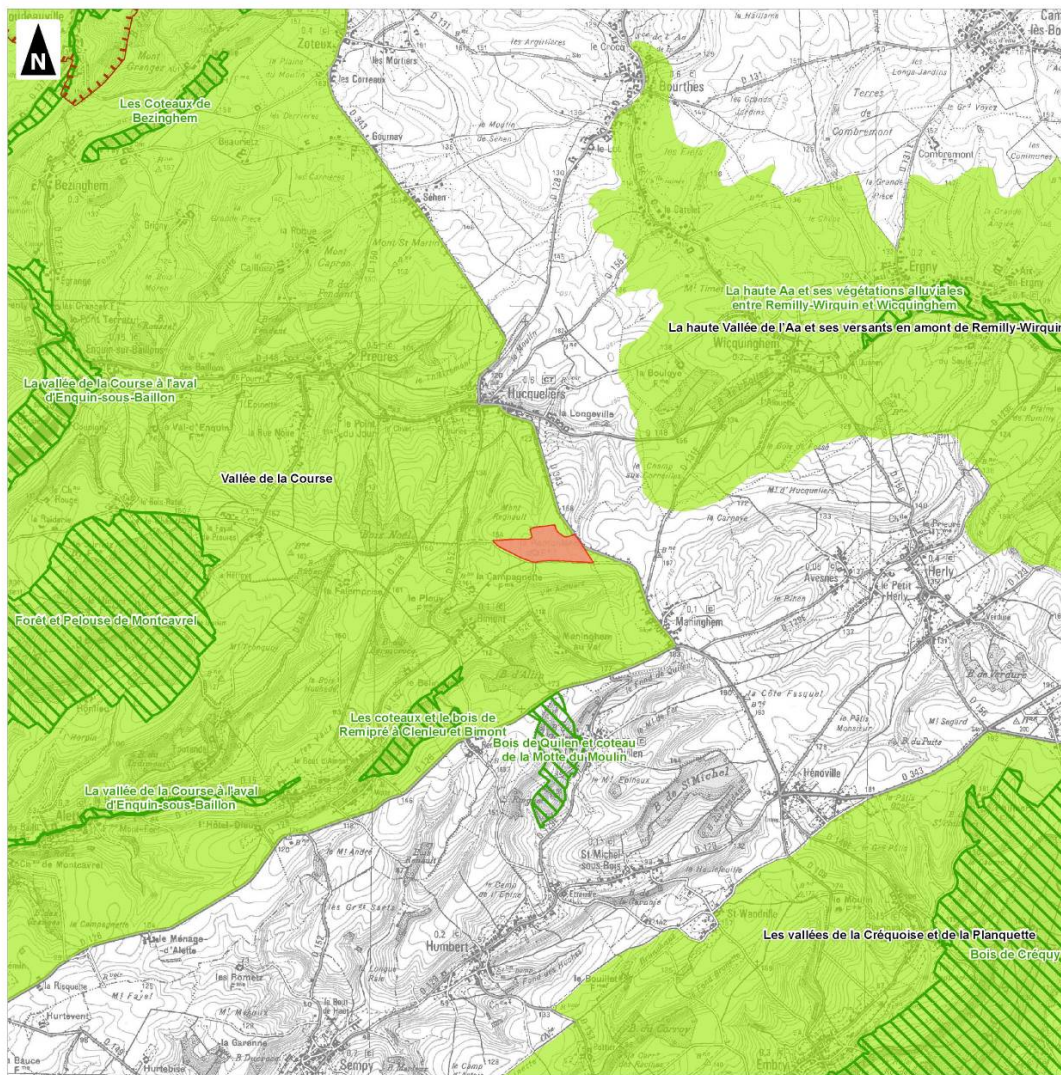
**Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu
(hors réseau Natura 2000)**



-  Site d'étude
-  Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



**Groupe
aoudicé** 1:50 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : AIREL, 2015
Source de fond de carte : SCAN50 & SCAN250
Sources de données : DREAL - IGN - AIREL, 2015



2.2.2. PROXIMITE IMMEDIATE ET EMPRISE DU PROJET

Une zone naturelle d'intérêt reconnu est directement concernée par le projet. Il s'agit d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2.

Zone naturelle	Description	Distance par rapport au site (m)
ZNIEFF II	Vallée de la Course	0

ZNIEFF II « Vallée de la Course »

La vallée de la Course se situe dans le pays de Montreuil et plus précisément dans l'entité paysagère des ondulations montreuilloises. La Course creuse une vallée encaissée verdoyante parallèlement à la côte d'Opale avant de se jeter dans la Canche. Dans le fond de vallée, les villages s'intercalent entre des zones prairiales, le tout étant encadré de coteaux largement remaniés par des talus. Les plateaux sont recouverts d'espaces cultivées.

Cette vallée présente un réseau hydrographique complexe associant plusieurs cours d'eau (Course, Bimoise, Baillons, rivière des Fontaines.) et de nombreuses sources, ainsi que des plans d'eau d'origine artificielle (ballastières, cressonnières, piscicultures, mares de chasse). Ces différents milieux humides correspondent à des zones d'accueil pour l'avifaune.

La Course est d'excellente qualité tant sur le plan hydraulique que piscicole. Elle possède de nombreuses frayères notamment pour des poissons exigeants comme les Saumons et les Truites de mer.

Cette ZNIEFF présentant des fonds de vallées, des coteaux crayeux et des zones prairiales possède une mosaïque d'habitats :

- herbiers aquatiques à Renoncule en pinceaux,
- zones de marais tourbeux au sol fangeux,
- forêts marécageuses de sols en permanence engorgés, avec en particulier l'Aulnaie à Cirse maraîcher,
- chênaies-frênaies mésohygrophiles
- pelouses basophiles...

A cette grande diversité de milieux est associée une diversité d'espèces tant floristique que faunistique.

Ainsi, 41 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 18 protégées et 27 espèces faunistiques ont été recensées sur le périmètre de la ZNIEFF, telles que :

- la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*), le Vulpin utriculé (*Alopecurus rendlei*), le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), le Troscart des marais (*Triglochin palustris*), la Cardamine à bulbilles (*Cardamine bulbifera*), l'Epipactis pourpré (*Epipactis purpurata*)...
- des fauvelles aquatiques en nidification : le Phragmite des joncs, la Bouscarle de Cetti...
- des chiroptères avec le Grand murin et le Murin à oreilles échancrées,
- des odonates avec notamment l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), protégé au niveau national, exceptionnel dans la région et inscrit en Annexe II de la Directive européenne Habitats, Faune, Flore.

2.3. LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Il est constitué de deux éléments principaux que sont :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvage ;
- **Les corridors biologiques** : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relie fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.



Carte 3 – Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le site d'étude n'est pas répertorié en tant que réservoir de biodiversité et n'est pas concerné par un corridor écologique dans le SRCE.

Le corridor écologique le plus proche est un corridor de pelouses calcicoles qui passe au sud de Bimont de par les Bois d'Allin et de Rémipré à environ 1 km du site d'étude.



Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

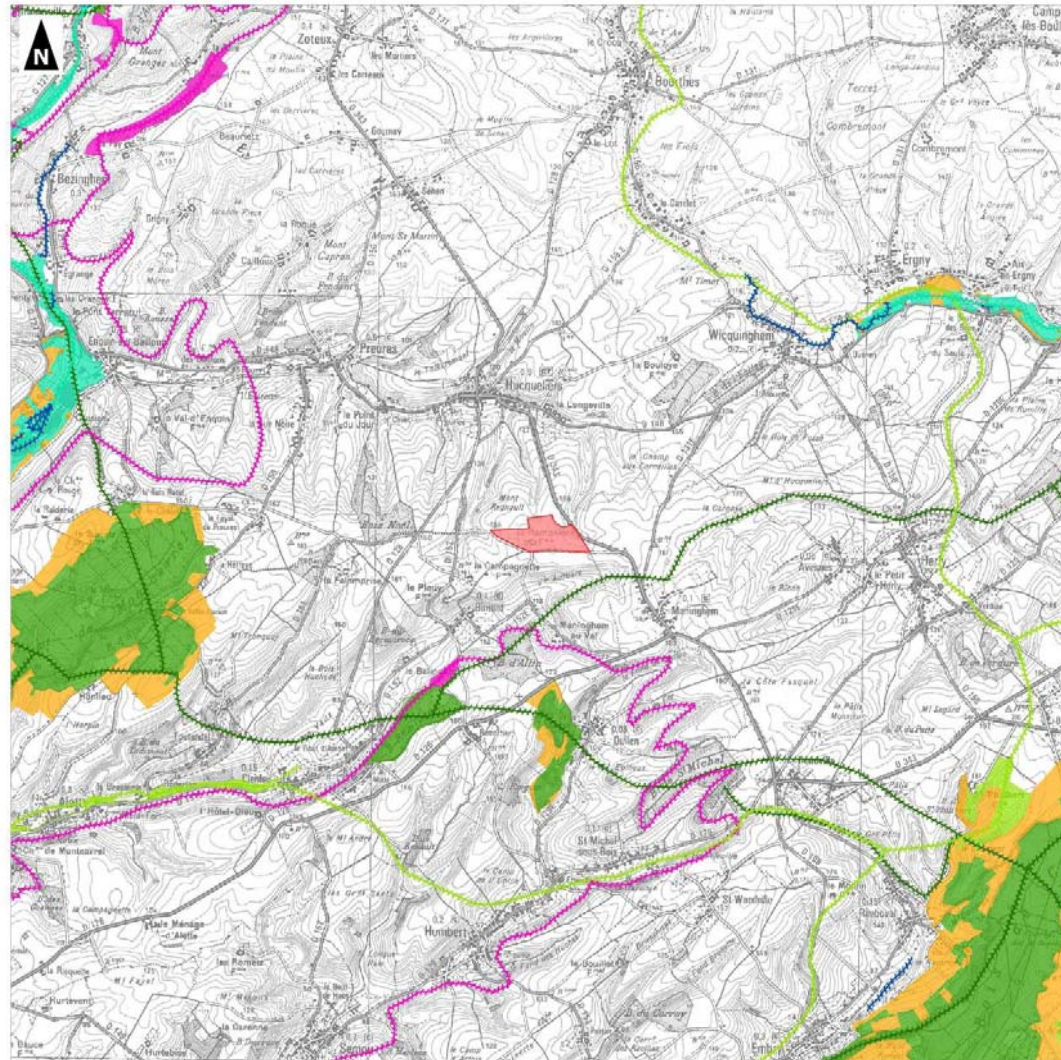
Schéma Régional de Cohérence Ecologique



- Site d'étude
- Corridors :**
- forêts
- pelouses calcicoles
- prairies et/ou bocage
- rivières
- zones humides
- Réservoirs de biodiversité :**
- autres milieux
- coteaux calcaires
- forêts
- prairies et/ou bocage
- zones humides



1:50 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : AIRELE, 2015
 Source de fond de carte : SCANSO & SCANZSO
 Sources de données : DREAL - IGN - AIRELE, 2015



Chapitre 3. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

3.1. FLORE ET HABITATS NATURELS

3.1.1. DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

La base de données Digitale 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul a été consultée pour la commune concernée par le projet à savoir Bimont.

Seule une espèce protégée et/ou patrimoniale est citée sur cette commune après 1990. Il s'agit de la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), espèce protégée au niveau régional.

Le Gentiane d'Allemagne est une espèce inféodée aux pelouses calcicoles des sols oligotrophes peu évolués, pâturées de manière extensive.

3.1.2. MÉTHODOLOGIE

Les inventaires floristiques ont été réalisés au cours de 2 sessions d'investigations sur le terrain, menées les 26 mai et 23 juillet 2015.

Au niveau de chaque milieu naturel repéré sur le terrain, les espèces végétales caractéristiques sont identifiées, afin de caractériser l'habitat et de le rapporter à la nomenclature Corine Biotope. Chaque habitat observé a fait l'objet d'une localisation précise sur une carte à échelle appropriée et les espèces d'intérêt patrimonial (protégées, rares ...) de ces milieux ont également été recherchées.

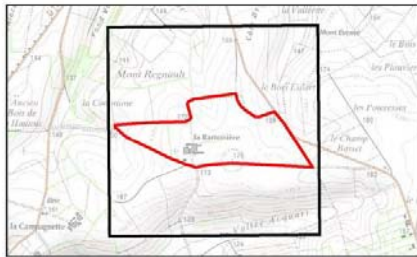


Carte 4 – Cartographie des habitats

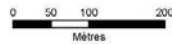


Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Habitats



-  Site d'étude
-  Mare / Noue
-  Arbre isolé
-  Haie basse
-  Haie arbustive
-  Fossé
-  Bassin artificiel bâché
-  Prairie de fauche
-  Mare / Noue
-  Lande à Genêt
-  Jeune plantation de feuillus
-  Friche herbacée pionnière
-  Friche herbacée méso-eutrophe
- Espèces patrimoniales :**
-  Saule rampant
-  Cotonaire pyramidale
- Espèce protégée :**
-  Orchis de Fuchs



 **1:5 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Groupement
aude
aude
aude

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : BING & SCENZSO
Sources de données : IGN - AIRELE, 2015



3.1.3. DESCRIPTION DES HABITATS DU SITE

3.1.3.1. FRICHES HERBACEES

Plusieurs friches herbacées se développant sur des espaces délaissés sont présentes au sein du secteur d'étude. Elles se rapportent au code Corine biotope 87.1 (« Terrains en friche »).

Deux types de friche herbacée peuvent être différenciés :

- Les friches herbacées pionnières se développant sur des zones remaniées récemment et dont le sol a été mis à nu. Le sol est de plus généralement tassé.

La végétation se compose de diverses espèces pionnières comme le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Matricaire camomille (*Matricaria recutica*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), la Corne de cerf écailleuse (*Coronopus squamatus*), la Véronique des champs (*Veronica arvensis*), le Laiteron des champs (*Sonchus arvensis*)...

- Les friches herbacées méso-eutrophes se développant généralement en bordure du secteur d'étude sur des zones de talus ou sur des espaces délaissés non fauchés ou parfois fauchés mais dont les produits de fauche sont laissés sur place.

La végétation est généralement dominée par des graminées auxquelles s'ajoutent des espèces caractéristiques des espaces délaissés : Brome mou (*Bromus hordeaceus*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Patience crépue (*Rumex crispus*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Compagnon blanc (*Silene latifolia*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Vesce cultivée (*Vicia sativa*)...



Friche herbacée pionnière sur terrain remanié récemment



Friche herbacée méso-eutrophe sur une zone de talus

3.1.3.2. PRAIRIE DE FAUCHE

Plusieurs prairies de fauche sont présentes au sein du secteur d'étude. Elles se rapportent au code Corine biotope 38.22 (« Prairies de plaines médio-européenne à fourrage »).

Ces prairies sont dominées par les graminées auxquelles s'ajoutent d'autres espèces prairiales caractéristiques : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Pâturin commun (*Poa trivialis*), Brome mou (*Bromus hordeaceus*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Fétuque roseau (*Festuca arundinacea*), Oseille sauvage (*Rumex acetosa*), Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*)...



Prairie de fauche au sein du secteur d'étude

3.1.3.3. LANDES À GENÊT À BALAIS

Une petite zone en friche au nord du secteur d'étude s'apparente à une lande à Genêt à balais (Code Corine biotope 31.8411 : « Landes à Genêt des plaines et des collines »).

Cet habitat semble néanmoins anthropique (zone tassée, remaniée...) et la végétation est plus ou moins caractéristique et morcelée.

La strate arbustive est dominée par le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) et le Saule marsault (*Salix caprea*).

La strate herbacée est dominée :

- soit par des espèces mésophiles à hygrophiles comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Trèfle des près (*Trifolium pratense*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Gesse des près (*Lathyrus pratensis*), le Jonc glauque (*Juncus inflexus*)...
- soit par des espèces à caractère plus xérophile formant des pelouses rases : Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Trèfle champêtre (*Trifolium campestre*), Luzule champêtre (*Luzula campestris*)...



Lande à Genêt à balais

3.1.3.4. FOSSE, MARE ET NOUE

Un système de tamponnement des eaux, réalisé par IKOS ENVIRONNEMENT pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales collectées sur le site, est présent sur la moitié Est du secteur d'étude. Il se compose d'un fossé saisonnier (asséché en mai 2015) relié à plusieurs noues ou petites mares rondes qui présentent un milieu aquatique permanent ou quasi-permanent.

Aucune espèce aquatique n'a été observée.

Les berges sont abruptes et les végétations hygrophiles ou héliophytes sont peu diversifiées et très peu développées.

La végétation hygrophile est essentiellement représentée par l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) ou le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) qui se développent sur la section mouillée du fossé ou les berges des noues. Cet habitat peut être rapporté au code Corine biotope 37.242 « (Pelouse à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau) ».

Les talus des berges sont colonisés par diverses espèces caractéristiques des friches eutrophes : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Chiendent rampant (*Elymus repens*)...



Vue sur une noue du secteur d'étude



Vue sur le fossé

En dehors du système de tamponnement des eaux, deux mares sont également présentes au sein du site :

- Une petite mare de quelques mètres carrés au nord du secteur d'étude. La végétation hygrophile est très peu représentée du fait des berges abruptes. On observe essentiellement la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).
- Une grande mare au sud-est du secteur d'étude, mise en œuvre par IKOS ENVIRONNEMENT pour faciliter la gestion des eaux pluviales du site.

Une espèce aquatique y a été observée : le Potamot crépu (*Potamogeton crispus*). Cet habitat se rapporte au code Corine biotope 22.422 (« Groupement de petit Potamots »).

Comme pour les noues, les berges sont essentiellement colonisées par l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) auquel s'ajoutent ponctuellement quelques autres espèces caractéristiques du bord des eaux ou des zones exondées : Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*), Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*), Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), Rorippe des marais (*Rorippa palustris*)...

Cet habitat peut être rapporté au code Corine biotope 37.242 « (Pelouse à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau) ».



Mare au sud-est du secteur d'étude



Petite mare au nord du secteur d'étude

3.1.3.5. JEUNE PLANTATION DE FEUILLUS

Une jeune plantation de feuillus est présente sur une bute à l'est du secteur d'étude. Elle se rapporte au code Corine biotope 83.32 (« Plantation d'arbres feuillus »).

Les essences plantées sont assez diversifiées : Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Aulne cordé (*Alnus cordata*)... Quelques arbustes plantés ou spontanés se développent également comme l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) ou le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*).

La strate herbacée est dominée par les graminées auxquelles s'ajoutent d'autres espèces caractéristiques des friches eutrophes ou des sous-bois : Pâturin commun (*Poa trivialis*), Brome mou (*Bromus hordeaceus*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*)...



Plantation de feuillus à l'est du secteur d'étude

3.1.3.6. HAIES

Quelques haies plantées plus ou moins récemment s'observent en limite du secteur d'étude. Elles se rapportent aux codes Corine biotope 84.1 (« Alignement d'arbre ») x 84.2 (« Bordures de haie »).

Les essences plantées sont assez diversifiées : Houx (*Ilex aquifolium*), Noisetier (*Corylus avellana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Charme (*Carpinus betulus*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Erable champêtre (*Acer campestre*)...

La strate herbacée est généralement dominée par des espèces nitrophiles : Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)...



Haie arbustive en limite nord du secteur d'étude

3.1.4. RÉSULTATS DES INVENTAIRES

Les espèces végétales observées sur le site figurent dans le tableau suivant :

Taxon	Nom commun	Rar. NPDC	Men. NPDC	Prot.	Pat.
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	CC	LC	-	-
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	CC	LC	-	-
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CC	LC	-	-
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	C	LC	-	-
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC	LC	-	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	C	LC	-	-
<i>Alnus cordata</i>	Aulne cordé	?	NA	-	-
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé	C	LC	-	-
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	C	LC	-	-
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	CC	LC	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CC	LC	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CC	LC	-	-
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	C	LC	-	-

<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	CC	LC	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	C	LC	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	CC	LC	-	-
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	CC	LC	-	-
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleïa de David	C	NA	-	-
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide commune	C	LC	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse à pasteur	CC	LC	-	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	CC	LC	-	-
<i>Centaureum erythraea</i>	Petite centaurée commune	AC	LC	-	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des fontaines	CC	LC	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CC	LC	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC	LC	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CC	LC	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	CC	LC	-	-
<i>Coronopus squamatus</i>	Corne-de-cerf écailleuse	C	LC	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	CC	LC	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CC	LC	-	-
<i>Crepis capillaris</i>	Crépine capillaire	CC	LC	-	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	C	LC	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	LC	-	-
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs	AC	LC	R1	oui
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	CC	LC	-	-
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	CC	LC	-	-
<i>Elymus repens</i>	Chiendent commun	CC	LC	-	-
<i>Epilobium angustifolium</i>	Epilobe en épis	CC	LC	-	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissée	CC	LC	-	-
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs	CC	LC	-	-
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	CC	LC	-	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	C	LC	-	-
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin	CC	LC	-	-
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	C	LC	-	-
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée faux-liseron	CC	LC	-	-
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseaux	CC	LC	-	-
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	CC	LC	-	-
<i>Filago pyramidata</i>	Cotonnière pyramidale	E	CR	-	oui
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	CC	LC	-	-
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	CC	LC	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CC	LC	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CC	LC	-	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	CC	LC	-	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre-terrestre	CC	LC	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	CC	LC	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC	LC	-	-
<i>Hypericum dubium</i>	Millepertuis anguleux	AC	LC	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC	LC	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CC	LC	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	C	LC	-	-

<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	C	LC	-	-
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	AC	LC	-	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	CC	LC	-	-
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CC	LC	-	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	CC	LC	-	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	CC	LC	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun	CC	LC	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	CC	LC	-	-
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	AC	LC	-	-
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	C	LC	-	-
<i>Matricaria maritima</i> ssp. <i>Inodora</i>	Matricaire inodore	CC	LC	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CC	LC	-	-
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	C	LC	-	-
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	CC	LC	-	-
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC	LC	-	-
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	CC	LC	-	-
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	CC	LC	-	-
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse vipérine	C	LC	-	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	CC	LC	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC	LC	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	CC	LC	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CC	LC	-	-
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des près	CC	LC	-	-
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC	LC	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC	LC	-	-
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot crépu	AC	LC	-	-
<i>Potentilla anserina</i>	Ansérine	CC	LC	-	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CC	LC	-	-
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	CC	LC	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CC	LC	-	-
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	CC	LC	-	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CC	LC	-	-
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	C	LC	-	-
<i>Reseda luteola</i>	Réséda gaude	C	LC	-	-
<i>Rorippa palustris</i>	Rorippe des marais	AC	LC	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	CC	LC	-	-
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	CC	LC	-	-
<i>Rubus ulmifolius</i>	Ronce à feuilles d'Orme	CC	LC	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage	CC	LC	-	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	AC	LC	-	-
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience aggloméré	CC	LC	-	-
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	C	LC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CC	LC	-	-
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	CC	LC	-	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	CC	LC	-	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	CC	LC	-	-
<i>Salix repens</i>	Saule rampant	PC	LC	-	oui

<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	C	LC	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CC	LC	-	-
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	C	LC	-	-
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	CC	LC	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CC	LC	-	-
<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge	C	LC	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles	CC	LC	-	-
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce amère	CC	LC	-	-
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	CC	LC	-	-
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	CC	LC	-	-
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	CC	LC	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	CC	LC	-	-
<i>Stachys palustris</i>	Epiaire des marais	C	LC	-	-
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois	CC	LC	-	-
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire	CC	LC	-	-
<i>Taraxacum sect. ruderalia</i>	Pissenlit	CC	LC	-	-
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	C	LC	-	-
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	CC	LC	-	-
<i>Trifolium pratensis</i>	Trèfle des près	CC	LC	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CC	LC	-	-
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	CC	LC	-	-
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	C	LC	-	-
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	CC	LC	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CC	LC	-	-
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	CC	LC	-	-
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	CC	LC	-	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	LC	-	-
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	C	LC	-	-
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	C	LC	-	-
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	CC	LC	-	-
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue de rat	C	LC	-	-

Légende :

Rareté rég. :

E : Exceptionnel, RR : Très rare, R : Rare, AR : Assez rare, PC : Peu commun, AC : Assez commun, C : Commun, CC : Très commun

Menace rég. :

CR : Gravement menacé de disparition, EN : Menacé de disparition, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure, NA : Non applicable (espèce exogène...).

Patrimonialité :

Oui : espèce patrimoniale de la région

Protection :

R1 : taxon protégé en région Nord/Pas-de-Calais (arrêté du 1er avril 1991 complétant la liste nationale)

N : taxon protégé au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982)

- : taxon non protégé

SOURCE :

« Inventaire de la flore vasculaire du Nord/Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts » (CBNBL, 2015).

3.1.5. EVALUATION PATRIMONIALE

En ce qui concerne les habitats, deux habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats) sont présents au sein du secteur d'étude :

- Les prairies de fauche (code Corine biotope 38.22) qui se rapportent au code Natura 2000 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ».
- Les herbiers aquatiques au sein de la mare (code Corine biotope 22.422) qui se rapportent au code Natura 2000 3150 « Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ».

Bien que l'habitat soit d'origine anthropique (zone remaniée il y a quelques années) et que les végétations soient très morcelées, la lande à Genêt présente également un certain intérêt.

En ce qui concerne la flore, trois espèces patrimoniales dans la région ont été observées :

- **l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*)**, espèce assez commune et non menacée mais patrimoniale et protégée dans la région.

Un pied a été observé sur un petit talus dans la friche/lande au nord du secteur d'étude.

- **la Cotonnière pyramidale (*Filago pyramidata*)**, espèce exceptionnelle, gravement menacée et patrimoniale dans la région.

Un pied a été observé sur un accotement d'un chemin emprunté par des engins et colonisé par diverses espèces pionnières.

L'espèce a été recherchée lors d'une sortie le 28 juin 2016 mais n'a pas été retrouvée.

- **Le Saule rampant (*Salix repens*)**, espèce peu commune et non menacée mais patrimoniale dans la région.

Deux pieds accolés ont été observés au sein de la lande à Genêt au nord du secteur d'étude.



Dactylorhiza fuchsii



Filago pyramidata

3.1.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX FLORE ET HABITAT

Les enjeux concernant la flore et les habitats sont détaillés ci-dessous par grand type d'habitat :

- Friche herbacée méso-eutrophe / Jeune plantation de feuillus : enjeu faible (habitat ne présentant pas d'intérêt particulier, végétation banalisée, absence d'espèce patrimoniale).
- Friche herbacée pionnière : enjeu faible (habitat ne présentant pas d'intérêt particulier, végétation banalisée...) mais localement fort au niveau de la station de Cotonnière pyramidale (*Filago pyramidata*) qui constitue une espèce d'intérêt patrimonial fort (espèce exceptionnelle et gravement menacée).
- Mare / noue / fossé du système de tamponnement des eaux : enjeu faible (berges abruptes, absence de végétations aquatique, végétations hygrophiles très peu développées, absence d'espèce patrimoniale).
- Grande mare au sud-est du site : enjeu modéré (présence d'un habitat d'intérêt communautaire mais habitat dégradé (eutrophisation importante)).
- Prairies de fauche : enjeu faible (habitat d'intérêt communautaire mais végétation banalisée, absence d'espèces patrimoniales).
- Landes à genêt : enjeu modéré (habitat d'intérêt mais terrain remanié avec végétations morcelées, présence d'une espèce patrimoniale mais non menacée (Saule rampant)) à localement fort au niveau de la station d'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*) qui constitue une espèce d'intérêt patrimonial et protégée dans la région.

3.2. FAUNE

3.2.1. DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

La base de données SIRF du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) a été consultée pour la commune concernée par le projet à savoir Bimont.

Les espèces protégées (prot.) et/ou patrimoniales (pat.) citées sur cette commune après 2000 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Groupe	Nom scientifique	Prot.	Pat.
<i>Amphibiens</i>	Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	X	
Odonates	Agrion nain (<i>Ischnura pumilio</i>)		X
<i>Oiseaux*</i>	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)		X
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	X	X
<i>Mammifères</i>	Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	X	

*La quasi-totalité des oiseaux étant protégées (arrêté du 29 octobre 2009), seules les espèces patrimoniales ont été prises en compte.

3.2.2. AMPHIBIENS

3.2.2.1. MÉTHODOLOGIE

Les inventaires amphibiens ont été réalisés lors de 2 sorties nocturnes réalisées les 24 mars et 14 avril 2015. Tous les milieux favorables à la reproduction des amphibiens au sein du site ont été prospectés.

3.2.2.2. RÉSULTATS DES INVENTAIRES

Quatre espèces ont été observées lors des inventaires :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Nationale	Protection Européenne	Liste Rouge Nationale	Statut Régional
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	Art 3	BeIII	LC	C
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Art 3	BeIII	LC	CC
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Art 5	BeIII, H5	LC	CC
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	Art 5	BeIII, H5	NT	C

LEGENDE :

- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :
 - ⇒ Art 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées
 - ⇒ Art 3 : espèce strictement protégée
 - ⇒ Art 5 : espèce dont l'utilisation est réglementée
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996) :
 - ⇒ Be II : annexe II => espèces, aires de repos et sites de reproduction strictement protégées ;
 - ⇒ Be III : annexe III => espèces dont l'exploitation doit être réglementée.
- Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :
 - ⇒ H 2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;
 - ⇒ H 4 : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;
 - ⇒ H 5 : annexe V/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition).
- Statut Régional (GON, 2014) : PC : Peu Commun, AC : Assez Commun, C : Commun, CC : Très commun



Carte 5 – Localisation des amphibiens

Toutes les espèces d'amphibiens ont été observées en reproduction au sein des divers milieux aquatiques du site et notamment :

- Les noues de la moitié Est du site (au sein du fossé reliant les noues, l'eau est courante et le milieu n'est pas favorable à la reproduction des amphibiens),
- La grande mare au sud-est du site,
- La petite mare (~ 4 m²) en limite nord du site.

Concernant la Grenouille rousse et le Crapaud commun, plusieurs dizaines d'individus ainsi que des pontes ont été observées au sein de ces milieux.

Concernant le Triton palmé et la Grenouille verte, seul respectivement un et deux individus ont été observés au sein de la grande mare.



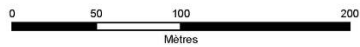
Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Amphibiens



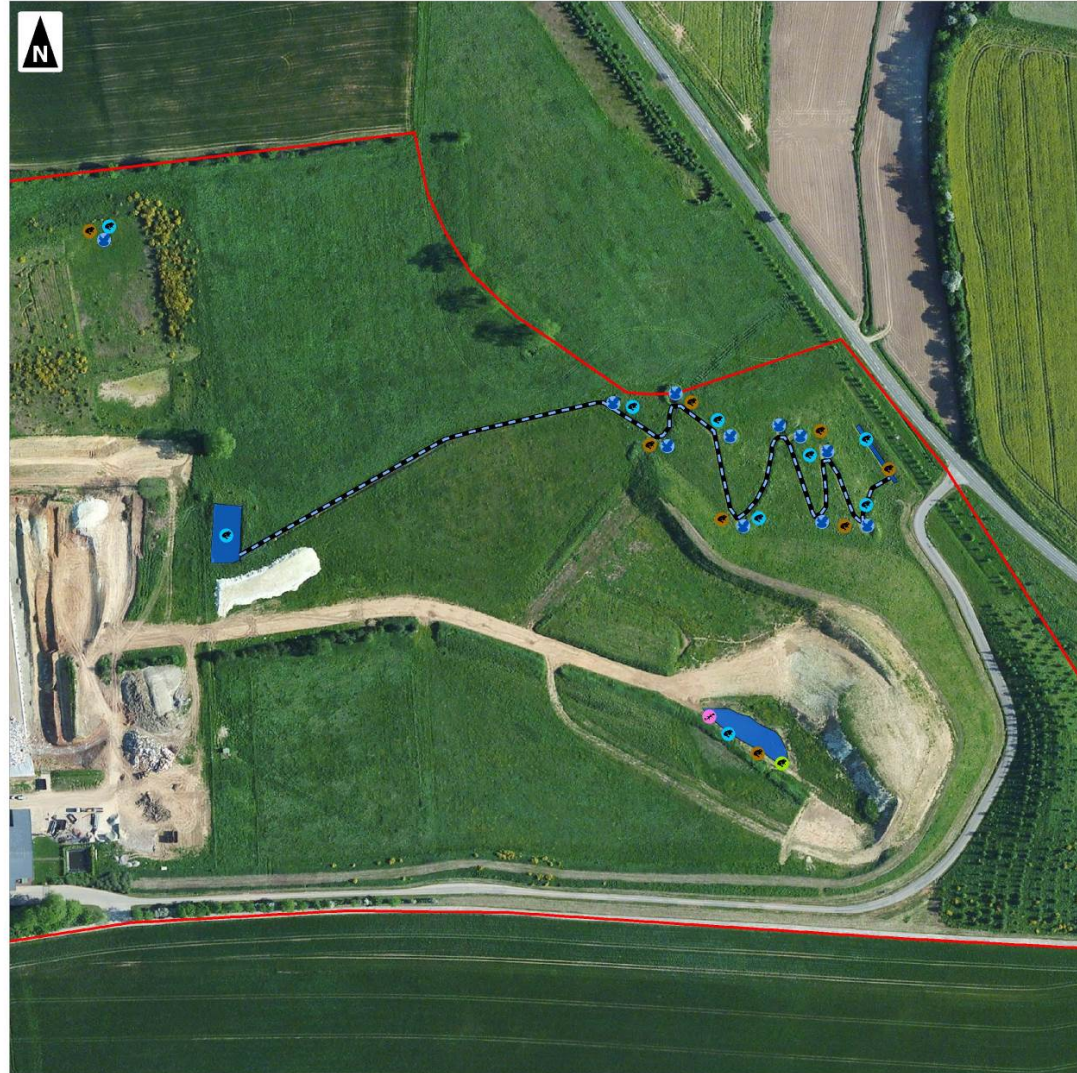
- Site d'étude
- Mare / Noue
- Mare / Noue
- Fossé

- Amphibiens :**
- Crapaud commun
 - Grenouille rousse
 - Grenouille verte
 - Triton palmé



Groupe adducicé 1:2 300
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : BING & SCAN250
Sources de données : IGN - AIRELE, 2015



3.2.2.3. EVALUATION PATRIMONIALE

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées en France (Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français). Aucune espèce n'est cependant concernée par l'article 2 de cet arrêté qui protège, en plus des individus, les habitats de vie des espèces.

Toutes les espèces observées sont considérées comme communes ou très communes dans la région.

Une espèce possède un intérêt patrimonial : la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*). Bien que qualifiée de très commune dans la région, cette espèce est qualifiée de « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale. Seuls deux individus de l'espèce ont été observés au sein de la grande mare.

3.2.3. REPTILES

3.2.3.1. MÉTHODOLOGIE

Les reptiles ont été inventoriés lors des sorties relatives aux autres groupes notamment en mai, juin, juillet et août (observation d'individus au sein d'habitats ensoleillés, recherche d'individus sous des pierres, en bordure de haies/fourrés...).

3.2.3.2. RÉSULTATS DES INVENTAIRES

Aucun reptile n'a été observé lors des inventaires.

3.2.3.3. EVALUATION PATRIMONIALE

Aucune espèce de reptile n'a été inventoriée. Les habitats du site d'étude ne présentent pas de potentialités particulières pour ce groupe.

3.2.4. AVIFAUNE

3.2.4.1. MÉTHODOLOGIE

Les inventaires avifaunistiques ont concerné :

- les hivernants (1 session de prospection le 28 janvier 2015).
- les migrateurs prénuptiaux (1 session de prospection le 24 mars 2015),
- les nicheurs (2 sessions de prospection de terrain, l'une le 14 avril 2015 (nicheurs précoces) et l'autre le 18 juin 2015 (nicheurs tardifs)),
- les migrateurs postnuptiaux (1 session de prospection le 23 septembre 2015).

Concernant les nicheurs, chaque milieu – le plus homogène possible – de la zone d'étude a fait l'objet d'un échantillonnage semi-quantitatif via des IPA dits « géographiques » (*i.e.* points fixes d'écoute et d'observation). Au cours d'une session d'IPA (d'une durée de 20 minutes), tous les individus vus ou entendus ont été notés. Les espèces patrimoniales ont été cartographiées.

Concernant les migrateurs et les hivernants, les inventaires ont été réalisés par postes d'observation (points fixes) au sein et aux abords du site.

■ LES NICHEURS

41 espèces d'oiseaux ont été observées au sein du site lors des sorties consacrées aux nicheurs :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Etat de la population nicheuse du Nord-Pas-de-Calais en 1995 (1)	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2)	Statut juridique français (3)		Directive européenne et conventions internationales (4)	
				Prot.	Ch.	Directive Oiseaux	Convention de Berne et Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	En déclin	LC	-	X	OII	BellIII
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	-	-	-	X	OII, OIII	BellIII, Boll
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	En déclin	LC	X	-	-	Bell
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	En déclin	NT	X	-	-	Bell
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Localisé	LC	X	-	OI	Bell, Boll
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Non menacée	LC	-	X	OII, OIII	BellIII, Boll
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Rare	LC	X	-	OI	Bell, Boll
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Non menacée	LC	-	X	OII	-
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	En déclin	LC	X	-	-	Bell
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Non menacée	LC	-	X	OII	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Localisé	LC	-	X	OII, OIII	BellIII
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Non menacée	LC	X	-	-	Bell, Boll
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Non menacée	NT	X	-	-	Bell

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Etat de la population nicheuse du Nord-Pas-de-Calais en 1995 (1)	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2)	Statut juridique français (3)		Directive européenne et conventions internationales (4)	
				Prot.	Ch.	Directive Oiseaux	Convention de Berne et Convention de Bonn
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	Non menacée	LC	-	X	OII	BellI
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Localisé	LC	X	-	OII	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	En danger	LC	X	-	OII	-
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	Rare	VU	X	-	OII	BellI
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Non menacée	LC	-	X	OII	BellI
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Localisée	LC	X	-	-	BellI
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	En danger	VU	X	-	OI	Bell
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	En Déclin	LC	X	-	-	Bell
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Non menacée	VU	X	-	-	Bell
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Non menacée	LC	-	X	OII	BellI
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Non menacée	LC	X	-	-	-
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Localisée	LC	X	-	OII	BellI
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Non menacée	LC	-	X	OII ; OIII	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Non menacée	LC	X	-	-	BellI
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Non menacée	VU	X	-	-	Bell
<i>Phylloscopus trochylus</i>	Pouillot fitis	Non menacée	NT	X	-	-	Bell
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Non menacée	LC	X	-	-	Bell
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	En Déclin	LC	-	X-	OII	BellI, Boll
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Non menacée	LC	X	-	-	Bell

LEGENDE et REFERENCES :

(1) : TOMBAL - Les Oiseaux nicheurs de la région Nord - Pas-de-Calais - Effectifs et distribution des espèces nicheuses: période 1985-1995. Le Héron 29, Groupe Ornithologique Nord

(2) : Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France (UICN, 2008) :

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

NA : Non soumis à évaluation (espèces exogènes...)

Statut juridique français (3) :

Protégé : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Chassable : Arrêté modifié du 26/06/87 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

(4) : Directive "Oiseaux" n° 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.	OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).
	OII = Espèces pouvant être chassées.
	OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

(4) : Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.	Bell = Espèces de faune strictement protégées.
	BellIII = Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.
(4) : Convention de Bonn du 23/06/79 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.	Bol = Espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate.
	BollI = Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Parmi les espèces observées, on retrouve 4 types de cortèges avifaunistiques nicheurs :

- Le cortège des espèces plus ou moins ubiquistes liées aux fourrés et/ou haies et/ou bosquets : Accenteur mouchet, Mésange charbonnière, Merle noir, Fauvette grisette, Grive musicienne, Linotte mélodieuse...
- Le cortège des espèces liées aux milieux ouverts (champs, friches herbacées, prairies...) : Alouette des champs, Bergeronnette grise, Faisan de colchide, Hibou des marais, Vanneau huppé...
- Le cortège des espèces liées au bâti : Hirondelle rustique, Effraie des clochers, Moineau domestique...
- Le cortège des espèces liées aux mares, étangs... : Canard Colvert, Gallinule poule d'eau...

■ LES MIGRATEURS ET LES HIVERNANTS

34 espèces d'oiseaux ont été observées au sein du site lors des sorties consacrées aux migrateurs et aux hivernants :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	MIG. PRENUPTIALE	MIG. POSTNUPTIALE	HIVERNANT	Liste rouge des oiseaux hivernant de France	Liste rouge des oiseaux de passage de France	Statut juridique français (4)		Directive européenne et conventions internationales (5)	
							Prot.	Ch.	Directive Oiseaux	Convention de Berne et Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		X		NAd	-	X	-	-	Bell
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	X			-	-	-	X	OII, OIII	BellII, Boll
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	X	X	X	NAd	-	X	-	-	Bell
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X	X	X	NAd	NAd	X	-	-	Bell
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	X			NAd	NAd	X	-	-	Bell, Boll
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	X	X	X	LC	NAd	-	X	OII ; OIII	BellII, Boll
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		X	X	LC	NAd	X		OII	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X		X	NAd	NAd	X	-	OI	Bell, Boll
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	X	X	X	NAd	-	-	X	OII	-
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	X			-	-	X	-	-	Bell
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	X	X	X	LC	NAd	-	X	OII	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	X	X	X	-	-	-	X	OII, OIII	BellIII
<i>Falco tinunculus</i>	Faucon crécerelle	X	X		NAd	NAd	X	-	-	Bell, Boll

Nom scientifique	Nom vernaculaire	MIG. PRENUPTIALE	MIG. POSTNUPTIALE	HIVERNANT	Liste rouge des oiseaux hivernant de France	Liste rouge des oiseaux de passage de France	Statut juridique français (4)		Directive européenne et conventions internationales (5)	
							Prot.	Ch.	Directive Oiseaux	Convention de Berne et Convention de Bonn
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		X		NAc	NAc	X	-	-	Bell
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	X			NAd	NAd	-	X	OII	BellI
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	X	X	X	NAc	-	X	-	OII	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	X	X	X	LC	NAc	X	-	OII	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	X			LC	NAd	-	X	OII	BellI
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	X	X		NAd	NAd	-	X	OII	BellI
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	X		X	NAc	NAd	X	-	-	BellI
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	X			-	-	X	-	OI	Bell
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		X		NAd	NAc	X	-	-	Bell
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	X	X	X	NAd	NAd	-	X	OII	BellI
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	X	X		-	NAb	X	-	-	Bell
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	X	X	X	NAb	NAd	X	-	-	Bell
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		X		-	NAb	X	-	-	-
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	X			LC	NAd	X	-	OII	BellI
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	X	X	X	LC	NAd	-	X	OII ; OIII	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		X	X	DD	NAd	X	-	-	Bell
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		X		NAd	NAc	X	-	-	Bell
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		X		NAd	NAd	X	-	-	Bell
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes		X		DD	NAd	X	-	-	Bell
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		X		NAd	-	X	-	-	Bell
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		X		LC	NAd	-	X	OII	BellI, Boll

LEGENDE et REFERENCES :

Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2011) :

- DD : Insuffisamment documenté
- LC : Préoccupation mineure
- NA : Non Applicable : espèce non soumise à évaluation car :
 - o a : espèce introduite après 1500,
 - o b : espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole,
 - o c : espèce régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative,
 - o d : espèce régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis.

On retrouve globalement les mêmes cortèges avifaunistiques que pour les nicheurs.

3.2.4.2. EVALUATION PATRIMONIALE

■ LES NICHEURS

Sont considérées comme patrimoniales les espèces :

- classées en liste rouge (mondiale, nationale, voire régionale),
- ayant un degré de rareté significatif aux échelles mondiale, européenne, nationale, voire régionale ou locale.

Sur les 41 espèces contactées lors des inventaires en période de nidification, 15 d'entre elles peuvent être considérées comme patrimoniales : l'Alouette des champs, le Bruant des roseaux, le Bruant jaune, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, l'Effraie des clochers, la Fauvette grisette, le Goéland brun, le Goéland cendré, le Hibou des marais, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, le Pipit farlouse, le Pouillot fitis et le Vanneau huppé.

L'Alouette des champs a été observée lors de la 2^{ème} session d'inventaire au sein d'une friche herbacée. Sa reproduction n'a pas été constatée mais les friches herbacées ouvertes et peu denses restent favorables à sa reproduction.

Le Bruant des roseaux n'a été observé qu'à la première session d'inventaire au sein d'un secteur de friche arbustive. Il s'agissait très certainement d'un individu en halte, les habitats du site d'étude ne présentant pas de potentialités particulières pour la reproduction de cette espèce (absence de roselières).

Le Bruant jaune a été observé à plusieurs reprises lors des deux sessions d'inventaires au niveau des haies et de la jeune plantation de feuillus. Plusieurs couples se reproduisent au sein du secteur d'étude.

Le Busard Saint-Martin n'a été observé qu'à la première session d'inventaire au vol au-dessus des parcelles cultivées à proximité du site. Il s'agissait très certainement d'un individu en déplacement local. Les prairies de fauche sont potentiellement favorables à sa reproduction mais le secteur d'étude manque de tranquillité (dérangement journalier par les engins au niveau de la décharge).

La Cigogne blanche n'a été observée qu'à la première session d'inventaire. Un individu a été observé au vol au-dessus de la décharge. Il s'agissait très certainement d'un individu en halte (alimentation au sein de la décharge), l'espèce ne se reproduisant pas au sein du secteur d'étude.

L'Effraie des clochers a été observée lors de la nocturne dédiée aux chiroptères réalisée simultanément avec la 2^{ème} session d'inventaire. Un individu a été observé au vol traversant le site. L'espèce chasse très certainement au niveau des prairies et/ou friches herbacées du secteur d'étude mais le site n'accueille pas d'habitats favorables à sa reproduction.

La Fauvette grisette a été observée lors de la 2^{ème} session d'inventaire au sein des secteurs arbustifs (fourrés, haies) qui constituent des habitats favorables à sa reproduction. Plusieurs couples se reproduisent au sein du secteur d'étude.

Les Goélands bruns et cendrés ont été lors des deux sessions d'inventaires au sein de la décharge. Ces deux espèces s'alimentent au sein de la décharge mais ne se reproduisent pas au sein de secteur d'étude.

Le Hibou des marais a été observé lors des deux sessions d'inventaires en chasse au-dessus de la prairie accolée au nord-est du secteur d'étude. Lors de la première session d'inventaire, 2 individus ont été observés et lors de la 2^{ème} session d'inventaire, 1 individu a été observé. Sa reproduction n'a pas été constatée (de plus les prairies ont été fauchées début juin) mais les prairies de fauche et friches herbacées sont favorables à sa nidification.

L'Hirondelle rustique a été observée au vol lors de la première session d'inventaire. L'espèce s'alimente au sein des prairies ou friches herbacées du secteur d'étude mais le site mais le site n'accueille pas d'habitats favorables à sa reproduction.

La Linotte mélodieuse a été observée plusieurs reprises lors des deux sessions d'inventaires au niveau des haies. Plusieurs couples se reproduisent au sein du secteur d'étude.

Le Pipit farlouse a été observé lors des deux sessions d'inventaires au niveau des prairies de fauche à l'est du secteur d'étude. Son comportement n'a pas permis de valider son statut de nicheur mais les prairies de fauche et friches herbacées du secteur d'étude sont favorables à sa nidification.

Le Pouillot fitis a été observé lors de la première session d'inventaire au sein de la jeune plantation de feuillus. L'espèce se reproduit au sein de cet habitat qui est favorable à sa nidification.

Le Vanneau huppé a été observé lors de la 2^{ème} session d'inventaire au sein de la prairie accolée au nord-est du secteur d'étude. Plusieurs individus étaient posés dans la prairie qui était fauchée. L'espèce ne s'est pas reproduite au sein du secteur d'étude. Les prairies ne sont pas favorables à sa reproduction (végétation trop haute et trop dense).

Sur les 15 espèces patrimoniales inventoriées :

- 4 espèces sont nicheuses certaines au sein du secteur d'étude : le Bruant jaune, la Fauvette grisette, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis.
- 3 espèces sont nicheuses possibles : l'Alouette des champs, le Hibou des marais, le Pipit farlouse.
- 8 espèces ne nichent pas au sein du secteur d'étude : le Bruant des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, l'Effraie des clochers, le Goéland brun, le Goéland cendré, l'Hirondelle rustique, le Vanneau huppé.

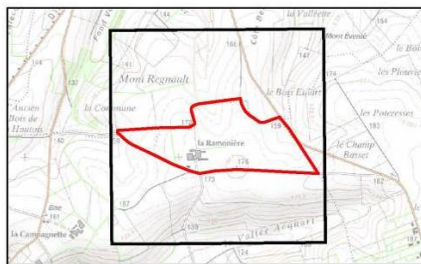


Carte 6 – Localisation de l'avifaune nicheuse patrimoniale

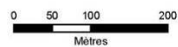


Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Avifaune nicheuse patrimoniale

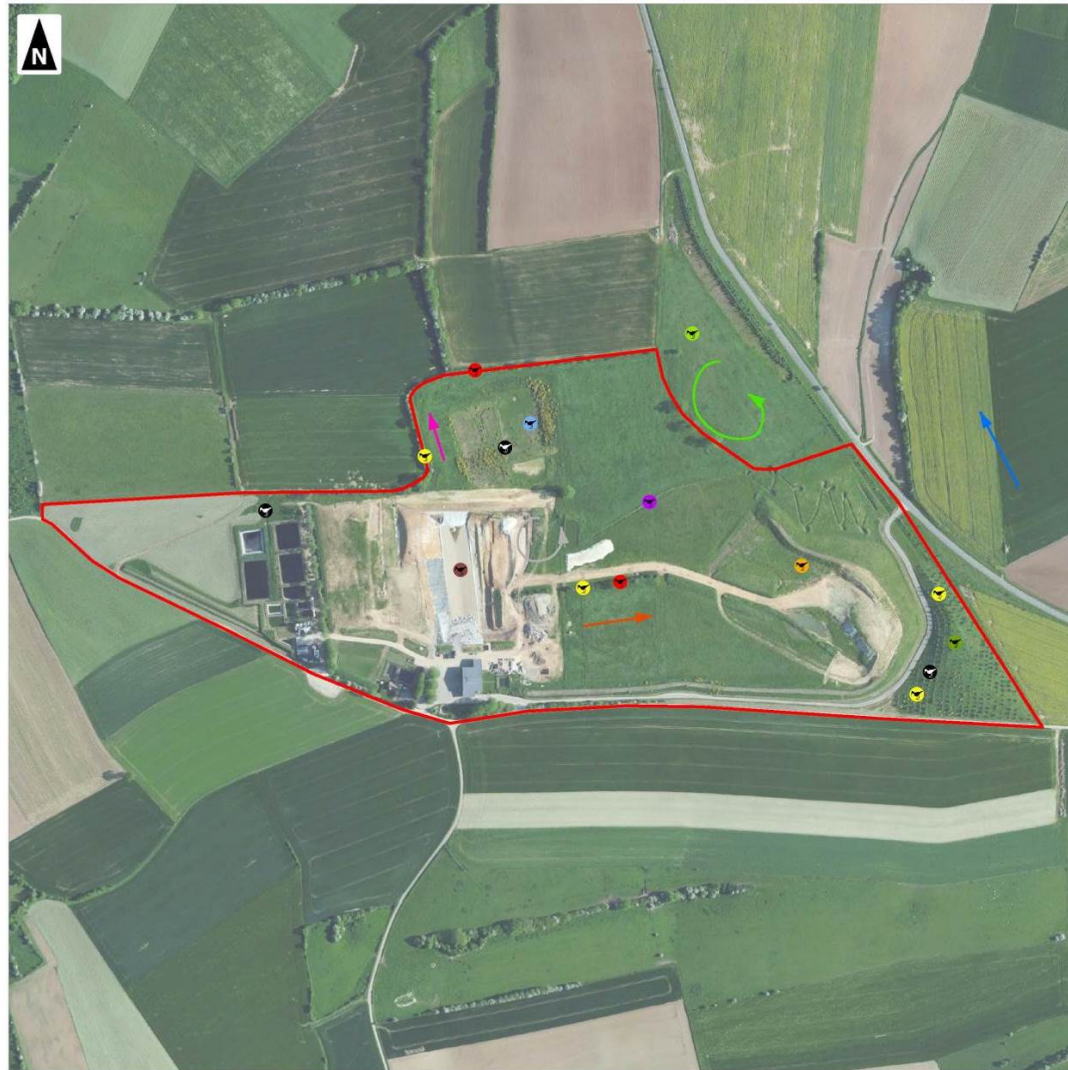


-  Site d'étude
-  Alouette des champs
-  Bruant des roseaux
-  Bruant jaune
-  Fauvette grisette
-  Goéland brun + cendré
-  Linotte mélodieuse
-  Pipit farlouse
-  Pouillot fitis
-  Vanneau huppé
-  Busard Saint-Martin
-  Cigogne blanche
-  Effraie des clochers
-  Hibou des marais
-  Hirondelle rustique



 **1:5 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : ENIG & SCANGISO
Sources de données : IGN - AIRELE, 2015



■ LES MIGRATEURS ET LES HIVERNANTS

L'évaluation patrimoniale des migrateurs et des hivernants tient compte des divers habitats favorables à la halte migratoire ou à l'hivernage des différents cortèges aviaires.

La diversité observée est assez faible et les espèces présentant un certain intérêt (Cigogne blanche) et/ou observées en densité importante (Goélands) sont liées à la présence des déchets.

Les quelques haies associées aux zones de prairies ou friches herbacées sont toutefois favorables à l'alimentation ou au repos d'une certaine diversité (passereaux...).

3.2.4.3. ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LE HIBOU DES MARAIS

Le Hibou des marais a été observé lors de la session d'inventaires des migrateurs pré-nuptiaux (24 mars) et lors des deux sessions d'inventaires nicheurs (14 avril et 18 juin) en 2015, en bordure du secteur d'étude. Sa reproduction n'a pas été constatée malgré une attention particulière mais les prairies de fauche et friches herbacées sont favorables à sa nidification. Par ailleurs, celles-ci ont été fauchées début juin.

Quelques cas de nidification ont déjà été observés dans la région (plaine maritime flamande, Boulonnais...) mais ils restent très rares et irréguliers. La fauche des prairies, début juin, a possiblement contribué à la destruction du nid.

Des inventaires complémentaires ont donc été menés en 2016 afin de préciser l'utilisation du site par l'espèce. Trois sessions d'inventaires crépusculaires ont été réalisées les 14 avril, 19 mai et 15 juin 2016.

L'espèce n'a pas été observée lors des trois sessions d'inventaires de 2016.

Comme c'est souvent le cas, le site d'étude et ses abords peuvent être utilisés par l'espèce mais de façon irrégulière (comme tous les secteurs de prairies de fauche ouverts aux alentours du secteur d'étude).

3.2.5. INSECTES

3.2.5.1. MÉTHODOLOGIE

Les inventaires entomologiques ont été réalisés au sein de l'emprise du projet lors de deux sorties (21 août 2014 et 18 juin 2015). L'identification des spécimens a été faite à vue et par capture temporaire des spécimens ayant des critères d'identification plus complexes.

Trois groupes ont été étudiés : les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour), les Odonates (libellules, demoiselles...) et les Orthoptères (criquet, sauterelle...).

3.2.5.2. RÉSULTATS DES INVENTAIRES

22 espèces ont été observées parmi les 3 groupes étudiés lors des deux sessions d'inventaire :

- 14 Lépidoptères rhopalocères,
- 6 Orthoptères,
- 2 Odonates.

Groupes	Nom scientifique	Nom commun	Statut Rég.	Liste rouge Rég.	Liste rouge Nat.	Esp. Pat.	Prot. Nat.
Lépidoptères rhopalocères	<i>Aglais urticae</i>	la Petite tortue	C	LC	LC	-	-
	<i>Aphantopus hyperantus</i>	le Tristan	C	LC	LC	-	-
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	le Procris	C	LC	LC	-	-
	<i>Colias crocea</i>	le Souci	C	NA	LC	-	-
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	le Citron	C	LC	LC	-	-
	<i>Inachis io</i>	le Paon du jour	TC	LC	LC	-	-
	<i>Lycaena phlaeas</i>	le Cuivré commun	AC	LC	LC	-	-
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	la Sylvaine	C	LC	LC	-	-
	<i>Pararge aegeria</i>	Le Tircis	TC	LC	LC	-	-
	<i>Pieris rapae</i>	la Piéride de la rave	TC	LC	LC	-	-
	<i>Pieris brassicae</i>	la Piéride du chou	TC	LC	LC	-	-
	<i>Pyronia tithonus</i>	l'Amaryllis	C	LC	LC	-	-
	<i>Vanessa atalanta</i>	le Vulcain	TC	NA	LC	-	-
	<i>Vanessa cardui</i>	la Belle dame	TC	NA	LC	-	-
Orthoptères	<i>Chorthippus biguttulus</i>	le Criquet mélodieux	C	-	LC	-	-
	<i>Chorthippus parallelus</i>	le Criquet des pâtures	TC	-	LC	-	-
	<i>Conocephalus fuscus</i>	le Conocéphale bigarré	TC	-	LC	-	-
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	la Leptophye ponctuée	C	-	LC	-	-
	<i>Tetrix undulata</i>	Le Tétrix commun	AC	-	LC	-	-
	<i>Tettigonia viridissima</i>	la Grande sauterelle verte	C	-	LC	-	-
Odonates	<i>Ischnura elegans</i>	l'Ischnure élégante	TC	LC	LC	-	-
	<i>Libellula depressa</i>	la Libellule déprimée	C	LC	LC	-	-

Légende :

Statut Régional : TC : Très Commun, C : Commun, AC : Assez Commun

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure, NA : Non Applicable

Concernant les lépidoptères rhopalocères et les orthoptères, les prairies et friches herbacées du secteur d'étude sont favorables à l'accueil d'une certaine diversité.

Concernant les odonates, les espèces ont été observées au sein de la grande mare et de certaines noues.

3.2.5.3. EVALUATION PATRIMONIALE

Aucune espèce protégée (Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire) n'a été observée.

De même, toutes les espèces observées sont assez communes à très communes dans la région et aucune d'entre elles n'est considérée comme patrimoniale.

3.2.6. MAMMIFÈRES

3.2.6.1. MÉTHODOLOGIE

Les mammifères terrestres ont été inventoriés lors des sorties relatives aux autres groupes (recherche d'empreintes, de fèces...).

Concernant les chiroptères (chauve-souris), une sortie nocturne a été réalisée le 18 juin 2015 à l'aide d'un détecteur à ultrasons D240X (modèle hétérodyne à expansion de temps) du fabricant Pettersson Elektronik, Un enregistreur numérique ZOOM H2 relié au modèle D240X permet une analyse des comportements et une identification plus précise des individus captés grâce au logiciel BatSound v3.3 du même fabricant.

Des points d'écoutes de 10 minutes ont été réalisés au sein des divers habitats du site.

3.2.6.2. RÉSULTATS DES INVENTAIRES

Sept espèces de mammifère ont été observées et/ou détectées au sein du site :

Mammifères terrestres :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Nationale	Protection Européenne
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	Ch	BellI
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	Ch	BellI
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Ch	-
<i>Ratus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	-
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	Ch	-

Chiroptères :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Nationale	Protection Européenne
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art 2	BellI, H4

LEGENDE :

Statut national :

Art 2 : espèce, aire de repos et site de reproduction strictement protégées (Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire) ;

Ch. = Arrêté modifié du 26.06.1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;

Statut européen :

(Voire légende amphibiens)

Concernant les mammifères terrestres, peu d'espèces ont été identifiées. D'autres espèces fréquentent très certainement le site d'étude et/ou ses abords (Campagnols, Musaraignes, mustélidés...) mais les prairies et friches herbacées restent peu favorables à l'accueil d'une intéressante diversité et/ou d'espèces patrimoniales de la région.

Concernant les chiroptères, seule une espèce a été identifiée lors de la nocturne : la Pipistrelle commune. L'espèce a été contactée en chasse le long des haies et en lisière de la jeune plantation de feuillus. Peu d'individus ont été contactés.

3.2.6.3. EVALUATION PATRIMONIALE

Concernant les mammifères terrestres, toutes les espèces observées et/ou détectées sont communes dans la région et non protégées.

Concernant les chiroptères, toutes les espèces sont strictement protégées au niveau national. La pipistrelle commune reste commune dans la région et non menacée.

3.2.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNE

Concernant les amphibiens, les enjeux peuvent être qualifiés de modérés. Quatre espèces se reproduisent au sein des mares ou noues du secteur d'étude mais il s'agit d'espèces communes dans la région. Deux espèces sont essentiellement représentées : le Crapaud commun et la Grenouille rousse. Concernant le Triton palmé et la Grenouille verte, seuls respectivement un et deux individus ont été observés au sein de la grande mare.

Concernant les reptiles, les enjeux peuvent être qualifiés de très faibles. Aucune espèce n'a été observée et les habitats du secteur d'étude ne présentent pas d'intérêt particulier pour ce groupe ou pour les espèces d'intérêt de la région.

Concernant les oiseaux nicheurs, les enjeux peuvent globalement être qualifiés de modérés. Les enjeux sont notamment liés aux végétations arbustives (haies, lande à genêt et jeune boisement) associées aux prairies de fauches et friches herbacées qui sont favorables à la reproduction et l'alimentation de divers passereaux patrimoniaux : Bruant jaune, Fauvette grisette, Pouillot fitis...

Concernant le Hibou des marais, l'espèce a été observée en 2015 mais pas en 2016 (inventaires complémentaires sur cette espèce). Cette espèce est plutôt erratique dans la région et les observations en période de nidification sont anecdotiques. Le site d'étude et ses abords (prairies de fauche notamment) peuvent être utilisés par l'espèce mais de façon irrégulière (comme tous les secteurs de prairies de fauche aux alentours du secteur d'étude). L'enjeu pour cette espèce est donc également qualifié de modéré.

Concernant les oiseaux migrateurs et hivernants, les enjeux peuvent être qualifiés de faibles. La diversité observée est assez faible et les espèces présentant un certain intérêt (Cigogne blanche) et/ou observées en densité importante (Goélands) sont liées à l'activité du site. Seules les quelques haies associées aux zones de prairies ou friches herbacées sont favorables à l'alimentation ou au repos d'une certaine diversité (passereaux...).

Concernant les insectes, les enjeux peuvent être qualifiés de faibles. Concernant les lépidoptères rhopalocères et les orthoptères, les prairies et friches herbacées du secteur d'étude sont favorables à l'accueil d'une certaine diversité mais les espèces observées restent communes dans la région. Concernant les odonates, la diversité observée est très faible et les espèces observées également communes dans la région (la plupart des mares et noues du secteur d'étude sont peu favorables à ce groupe (berges abruptes, absence de végétations aquatiques...)).

Concernant les mammifères terrestres, les enjeux peuvent être qualifiés de faibles. Les espèces observées sont toutes communes et les habitats du secteur d'étude ne présentent pas d'intérêt particulier pour l'accueil d'espèces patrimoniales de la région.

Concernant les chiroptères, les enjeux peuvent également être qualifiés de faibles. Seule une espèce commune dans la région a été détectée lors de la nocturne. Les haies ainsi que la jeune plantation de feuillus constituent des zones d'alimentation appréciées par ce groupe mais ces habitats restent peu représentés au sein du site.



Chapitre 4. EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITION DE MESURES

4.1. ANALYSE DES IMPACTS

4.1.1. IMPACTS PRÉVISIBLES DU PROJET

Le projet d'extension du centre de valorisation des déchets prévoit l'utilisation de l'entièreté du secteur expertisé hormis la jeune plantation de feuillus occupant le triangle en limite est du site.

Les impacts prévisibles du projet concerneront essentiellement des impacts en phase de chantier (terrassement, déblais/remblais...) :

- o Destruction des habitats situés au sein de l'emprise du projet,
- o Destruction d'individus d'espèces animales ou végétales présents au sein des habitats et/ou utilisant les habitats de l'emprise du projet.
- o Dérangement / Perturbation d'individus d'espèces animales utilisant les habitats connexes de l'emprise du projet.

Le site étant déjà en activité, aucun impact significatif n'est à prévoir en phase d'exploitation (absence d'éclairage du site d'étude, absence de nuisances supplémentaires liées à la présence d'engins...).

4.1.2. ANALYSE DES IMPACTS SUR LA FLORE ET LES HABITATS

Le projet entrainera des terrassements et donc la destruction des habitats en place et des végétations associées.

Les impacts peuvent être qualifiés de :

- **Modérés sur la lande à genêt** qui constitue un habitat d'intérêt et qui accueille deux espèces patrimoniales dans la région dont une protégée (l'Orchis de Fuchs (protégée) et le Saule rampant). Bien que patrimoniales, ces espèces sont respectivement assez commune et peu commune et non menacées dans la région. Leur degré de patrimonialité est donc modéré.
- **Modérés sur les prairies de fauche** qui constituent un habitat d'intérêt communautaire. Cependant, la végétation est peu diversifiée et banalisée et leur intérêt est donc fortement limité en ce qui concerne la flore et les habitats.
- **Modérés sur la grande mare à l'est du site** qui accueille un habitat d'intérêt communautaire. Cependant, cet habitat est d'origine anthropique (mare « perchée » sur une zone de remblais) et le milieu aquatique est dégradé (eutrophisation importante). Son intérêt est donc fortement limité en ce qui concerne la flore et les habitats.

Les impacts peuvent être qualifiés de faibles sur les autres habitats (friches herbacées, mares et noues de l'aménagement hydraulique, haies).

Concernant la Cotonnière pyramidale (*Filago pyramidata*), espèce d'intérêt patrimonial fort, les impacts peuvent être qualifiés d'assez faibles.

Un pied de cette espèce a été observée en 2015 mais l'espèce n'a pas été ré-observée lors d'une session de recherche spécifique le 28 juin 2016.

En 2015, cette espèce a été observée au sein d'une zone de friche herbacée pionnière se développant sur un secteur remanié (terre à nue) bordant un chemin emprunté par des engins. La végétation de cet habitat se développe et se densifie rapidement, ce qui peut expliquer que l'espèce n'ait pas été ré-observée en 2016.

La Cotonnière pyramidale est une espèce pionnière, annuelle et sensible à la concurrence.

L'habitat où l'espèce a été observée est lié à l'activité du site et la préservation de cet habitat ne permettra pas la préservation de l'espèce (colonisation et densification de la végétation).

L'exploitation du site se fera sur plusieurs dizaines d'années et les futurs terrassements et/ou mouvements de terre nécessaires au projet seront potentiellement favorables à l'espèce.

La flore constitue une contrainte réglementaire par rapport au projet (présence d'une espèce protégée (Orchis de Fuchs)).

4.1.3. ANALYSE DES IMPACTS SUR LA FAUNE

4.1.3.1. AMPHIBIENS

Les impacts sur les amphibiens peuvent être qualifiés de modérés.

Quatre espèces se reproduisent au sein des mares ou noues du secteur d'étude mais il s'agit d'espèces communes dans la région. Deux espèces sont essentiellement représentées : le Crapaud commun et la Grenouille rousse. Concernant le Triton palmé et la Grenouille verte, seuls respectivement un et deux individus ont été observés au sein de la grande mare.

Le boisement en triangle au sud-est du site sera préservé en l'état. Il constitue le principal habitat favorable à l'estivage ou l'hivernage des amphibiens.

Le projet est susceptible d'avoir un impact significatif sur les amphibiens par :

- Destruction d'habitats de reproduction,
- Destruction d'individus.

Les amphibiens constituent une contrainte réglementaire par rapport au projet (destruction d'individus d'espèces protégées).

4.1.3.2. REPTILES

Les impacts sur les reptiles peuvent être qualifiés de faibles.

Aucune espèce n'a été observée lors des inventaires et les habitats du secteur d'étude ne présentent pas d'enjeux particuliers pour ce groupe.

Les reptiles ne constituent pas une contrainte réglementaire par rapport au projet.

4.1.3.3. OISEAUX

Les impacts sur l'avifaune peuvent être qualifiés de modérés.

41 espèces d'oiseaux dont 30 protégées au niveau national ont été observées en période de nidification. Parmi les 30 espèces protégées, 18 sont nicheuses certaines, probables ou possibles au sein du secteur d'étude :

- Le cortège des espèces plus ou moins ubiquistes liées aux fourrés et/ou haies et/ou bosquets associés à des milieux ouverts (14 espèces protégées) : Accenteur mouchet, Bruant jaune, Fauvette grisette, Faucon crécerelle, Hibou moyen-duc, Hypolais polyglotte, Linotte mélodieuse, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot fitis, Pouillot véloce, Rousserolle verderolle, Troglodyte mignon, Verdier d'Europe.
- Le cortège des espèces liées aux milieux ouverts (4 espèces protégées) : Bergeronnette grise, Bergeronnette printanière, Hibou des marais, Pipit farlouse.

Parmi ces 18 espèces protégées nicheuses :

- Deux espèces possèdent un intérêt patrimonial faible : Fauvette grisette, Pouillot fitis,
- Trois espèces possèdent un intérêt patrimonial modéré : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse,
- Une espèce possède un intérêt patrimonial fort : le Hibou des marais.

Concernant le Hibou des marais, l'espèce a été observée en 2015 mais pas en 2016 (inventaires complémentaires). Cette espèce est plutôt erratique dans la région et les observations en période de nidification sont anecdotiques. Le site d'étude et ses abords (prairies de fauche notamment) peuvent être utilisés par l'espèce mais de façon irrégulière (comme tous les secteurs de prairies de fauche aux alentours du secteur d'étude). Le site ne constitue donc pas un habitat de dépendance pour cette espèce.

Le projet est susceptible d'avoir un impact significatif sur les oiseaux par :

- Destruction d'habitats de reproduction et/ou d'alimentation,
- Destruction d'individus.

Les oiseaux constituent une contrainte réglementaire par rapport au projet (destruction d'habitats et d'individus protégés).

4.1.3.4. INSECTES

Les impacts sur les insectes peuvent être qualifiés de faibles.

Concernant les 3 groupes inventoriés (lépidoptères rhopalocères, orthoptères, odonates), la diversité observée est faible et les espèces inventoriées sont communes dans la région et non menacée que ce soit au niveau régional ou national.

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les insectes.

Les insectes ne constituent pas une contrainte réglementaire par rapport au projet.

4.1.3.5. MAMMIFÈRES TERRESTRES

Les impacts sur les mammifères terrestres peuvent être qualifiés de faibles.

Toutes les espèces observées sont communes dans la région et les habitats du secteur d'étude ne présentent pas d'intérêt particulier pour l'accueil d'une intéressante diversité et/ou d'espèces patrimoniales de la région.

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les mammifères terrestres.

Les mammifères terrestres ne constituent pas une contrainte réglementaire par rapport au projet.

4.1.3.6. CHIROPTÈRES

Les impacts sur les chiroptères peuvent être qualifiés de faibles.

Seule une espèce commune dans la région a été détectée (la Pipistrelle commune). Les haies ainsi que la jeune plantation de feuillus constituent des zones d'alimentation appréciées par ce groupe mais ces habitats restent peu représentés et ne constituent pas des zones de dépendance (présence de nombreuses haies aux alentours du site). De plus, la jeune plantation de feuillus en limite est du site (aménagement paysager) qui constitue une zone d'alimentation favorable à ce groupe sera préservée en l'état.

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les chiroptères.

Les chiroptères ne constituent pas une contrainte réglementaire par rapport au projet.

4.2. MESURE DE SUPPRESSION, RÉDUCTION OU COMPENSATION DES IMPACTS

4.2.1. MESURE D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts visent à :

- éviter / réduire la destruction d'individus d'espèces faunistiques ou floristiques protégées et/ ou d'intérêt patrimonial,
- éviter / réduire la destruction d'habitats d'intérêt pour les espèces faunistiques protégées et/ ou d'intérêt patrimonial,
- éviter / réduire le dérangement / la perturbation d'individus d'espèces faunistiques protégées et/ ou d'intérêt patrimonial.

Les différentes mesures sont présentées sous forme de fiches pages suivantes (le code E-R des fiches indiquent les mesures d'évitement et de réduction). Elles sont listées ci-dessous :

Code	Intitulé
E-R 01	Adaptation de l'emprise du projet en fonction des contraintes écologiques
E-R 02	Adaptation de la période de réalisation de certains travaux

Mesure E-R 01	Adaptation de l'emprise du projet en fonction des contraintes écologiques
Objectif	Eviter / réduire les impacts directs ou indirects sur les espèces protégées d'intérêt et/ou leurs habitats
Espèces / Habitats visés	Flore protégée : Orchis de Fuchs (<i>Dactylorhiza fuchsii</i>) Flore patrimoniale : Saule rampant (<i>Salix repens</i>) Avifaune : cortège des espèces plus ou moins ubiquistes liées aux fourrés et/ou haies et/ou bosquets associés à des milieux ouverts (14 espèces protégées)
Localisation	Secteur identifié en landes à genêt (en partie) Haie bordant le nord du périmètre d'étude Arbres isolés (3 vieux Frênes)
Description	Le périmètre du projet a été modifié afin de supprimer ou réduire les impacts sur certaines espèces protégées d'intérêt ou leurs habitats et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'Orchis de Fuchs, - les oiseaux nicheurs des fourrés, haies ou bosquets. <p>Ainsi, une grande partie de la Lande à genêt (comprenant la station d'Orchis de Fuchs et la station de Saule rampant) ainsi que la haie bordant le nord du périmètre d'étude et l'alignement de 3 Frênes seront préservés.</p> <p>La carte page suivante localise les adaptations de l'emprise du projet.</p> <p>La zone de lande à genêt comprenant l'Orchis de Fuchs devra être balisée durablement pendant la phase de travaux de manière à éviter tout impact indirect (circulation d'engins...).</p>
Période	/

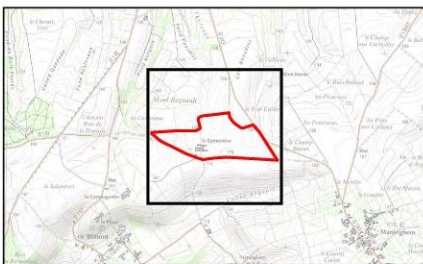


Carte 7 – Localisation des mesures d'évitement

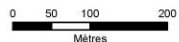


Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des déchets de Bimont (62)

Mesures d'évitement

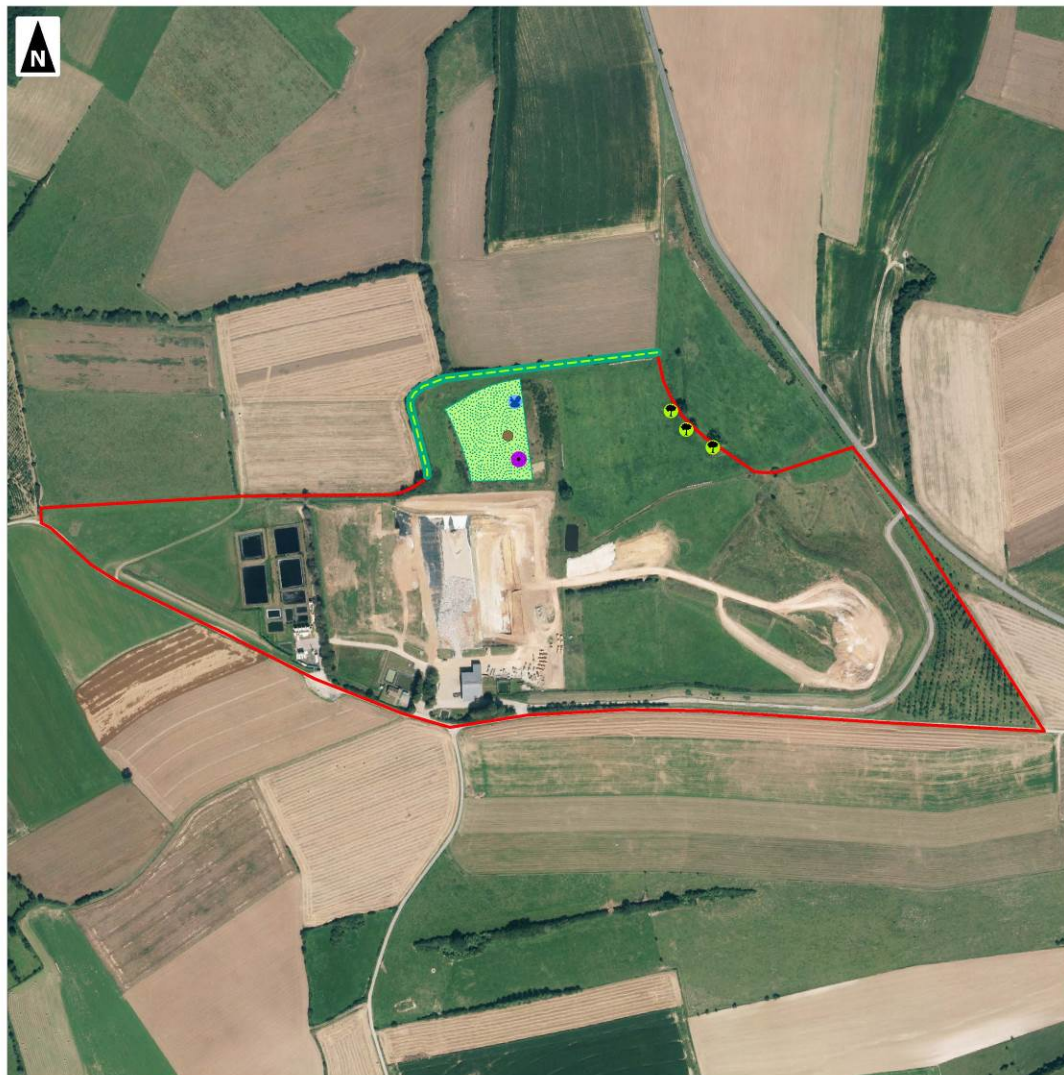


- Site d'étude
- Espèces patrimoniales :**
- Saule rampant
- Espèce protégée :**
- Orchis de Fuchs
- Mesures d'évitement :**
- Arbre isolé
- Mare
- Haie arbustive
- Lande à genêt



1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2016
Source de fond de carte : PPIGE 2013 & SCAN2S
Sources de données : IGN - AIRELE, 2016



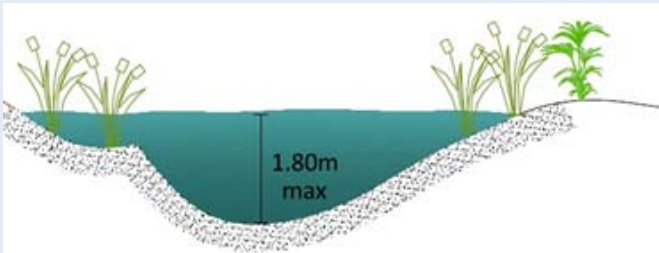
Mesure E-R 02	Adaptation de la période de réalisation de certains travaux
Objectif	Eviter / réduire les impacts directs sur les espèces faunistiques protégées
Espèces Habitats visés	Amphibiens : Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille verte, Triton palmé / Avifaune : - cortège des espèces plus ou moins ubiquistes liées aux fourrés et/ou haies et/ou bosquets associés à des milieux ouverts (14 espèces protégées), - cortège des espèces liées aux milieux ouverts (4 espèces protégées)
Localisation	Mares / Noues Haies / Fourrés
Description	Cette mesure concerne deux groupes faunistiques au sein desquels l'adaptation de la période de réalisation des travaux ou de destruction de leurs habitats doit être réalisée à une période favorable afin de supprimer ou limiter les impacts sur les individus : - Le défrichage/déboisement des végétations arbustives ou arborées (un linéaire de haie et un arbre isolé devront être réalisés en dehors de la période de reproduction des Oiseaux s'étalant de mi-mars à fin-juillet. Les défrichements devront donc être réalisés d'août à mi-mars. - Le comblement du fossé et des mares ou noues devra être réalisé en dehors de la période de reproduction/présence des Amphibiens s'étalant de février à septembre. Le comblement des fossés et des mares ou noues devra être réalisé d'octobre à janvier.
Période	Défrichage : août à mi-mars Comblement du fossé et des mares/noues : octobre à janvier

4.2.1. MESURE DE COMPENSATION

Les mesures de compensation visent à restaurer des habitats afin de pérenniser les espèces d'intérêt et/ou protégées au sein du site.

Les différentes mesures sont présentées sous forme de fiches pages suivantes (le code COMP des fiches indiquent les mesures de compensation). Elles sont listées ci-dessous :

Code	Intitulé
COMP 01	Création d'habitats de reproduction pour les amphibiens
COMP 02	Aménagement paysager du site

Mesure COMP 01	Création d'habitats de reproduction pour les amphibiens
Objectif	Compenser la destruction de la grande mare et des petites mares/noues du système de tamponnement des eaux.
Espèces / Habitats visés	Amphibiens : Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille verte, Triton palmé Flore / Habitat : herbiers aquatiques, végétations héliophytes...
Localisation	Lande à genêt Emplacement des deux bassins de tamponnement des eaux
Description	<p>De manière à restaurer des habitats favorables à la reproduction des amphibiens et leurs végétations associées, trois aménagements seront réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agrandissement / restauration de la petite mare de quelques mètres carrés au sein de la lande à Genêt. <p>Cette mare s'apparente à un « trou d'eau » et ne permet pas la présence d'une population d'amphibiens d'intérêt (seules 1 ou 2 pontes de Grenouille rousse et Crapaud commun y ont été observées).</p> <p>La mare sera donc agrandie pour atteindre une surface d'environ 100 m².</p> <p>Le décaissement se basera sur la profondeur de la mare actuelle (avec des surcreusements de 20 à 30 cm) avec des berges en pente douce à 3H/1V.</p> <div data-bbox="587 1146 1248 1397" data-label="Image">  </div> <ul style="list-style-type: none"> - Création de deux bassins de tamponnement des eaux. <p>Le projet prévoit l'implantation de deux bassins pour le tamponnement des eaux pluviales (en remplacement du système de tamponnement actuel)</p> <p>Ces bassins seront « naturels » (absence de bâche...) et présenteront des berges en pente douce (3/1) et des profondeurs diversifiées de manière à maximiser leur intérêt pour les amphibiens et les végétations.</p> <p>La création des mares et/ou bassins devra être réalisée à minima 2 ans avant la destruction des mares ou noues actuelles (ce qui est envisageable puisque le projet s'étalera sur de nombreuses années).</p>
Période	Septembre à janvier, à minima 2 ans avant la destruction des mares ou noues actuelles

Mesure COMP 02	Aménagement paysager du site
Objectif	Restaurer des habitats d'intérêt lors des aménagements paysagers et en fin d'exploitation du site
Espèces / Habitats visés	<p>Avifaune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cortège des espèces plus ou moins ubiquistes liées aux fourrés et/ou haies et/ou bosquets associés à des milieux ouverts (14 espèces protégées), - cortège des espèces liées aux milieux ouverts (4 espèces protégées) <p>Flore / Habitat : Prairies de fauche</p>
Localisation	Ensemble du périmètre d'étude
Description	<p><u>Restauration de prairies de fauche</u></p> <p>Les zones de remblais paysagers ainsi que les casiers de stockage (qui seront recouverts de terre végétale sur plusieurs dizaines de centimètres) disposeront dans le cadre de leurs réaménagements d'une revégétalisation constituée d'une flore autochtone et non envahissante visant à redonner à long terme le caractère prairial des zones exploitées.</p> <p><u>Plantation de haies</u></p> <p>Seul un linéaire d'environ 130 mètres de haie sera détruit (haie arbustive monospécifique de Houx).</p> <p>De manière à compenser cette perte d'habitats de reproduction et/ou alimentation pour l'avifaune, à minima 130 mètres linéaires de haies arbustives seront réimplantées au sein des zones de remblais paysagers dans le cadre du respect des prescriptions du PLU (au sud) et de l'intégration paysagère (au nord).</p> <p>Les essences utilisées seront indigènes et régionales : Prunellier, Charme commun, Noisetier, Erable champêtre, Fusain d'Europe...</p>
Période	<p>Novembre à mars pour les plantations</p> <p>Septembre/Octobre ou Avril/Mai pour les ensemencements</p>

4.3. SYNTHESE DES IMPACTS RESIDUELS

Espèce / groupe faunistique d'intérêt et/ou comprenant des espèces protégées	Impacts prévisibles	Mesures de réduction ou suppression	Impacts résiduels après mesures de réduction ou suppression	Mesures de compensation	Impacts résiduels après mesures de compensation
Flore / Habitat					
Orchis de Fuchs Saule rampant	MODERE A FORT	Mesure E-R 01 : Adaptation de l'emprise du projet en fonction des contraintes écologiques	NUL	/	/
Mare	MODERE	/	MODERE	Mesure COMP 01 : Création d'habitats de reproduction pour les amphibiens	FAIBLE
Prairies de fauche	MODERE	/	MODERE	Mesure COMP 02 : Aménagement paysager du site	FAIBLE
Lande à genêt	MODERE	Mesure E-R 01 : Adaptation de l'emprise du projet en fonction des contraintes écologiques	FAIBLE	/	/
Faune					
Amphibiens	Individus	FORT	Mesure E-R 02 : Adaptation de la période de réalisation de certains travaux	TRES FAIBLE	/
	Habitats de reproduction	MODERE	Mesure E-R 01 : Adaptation de l'emprise du projet en fonction des contraintes écologiques	MODERE	Mesure COMP 01 : Création d'habitats de reproduction pour les amphibiens
Oiseaux	Individus	FORT	Mesure E-R 02 : Adaptation de la période de réalisation de certains travaux	TRES FAIBLE	/
	Habitats de reproduction / alimentation	MODERE	Mesure E-R 01 : Adaptation de l'emprise du projet en fonction des contraintes écologiques	MODERE	Mesure COMP 02 : Aménagement paysager du site



Chapitre 5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE RESEAU NATURA 2000



5.1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU NATURA 2000

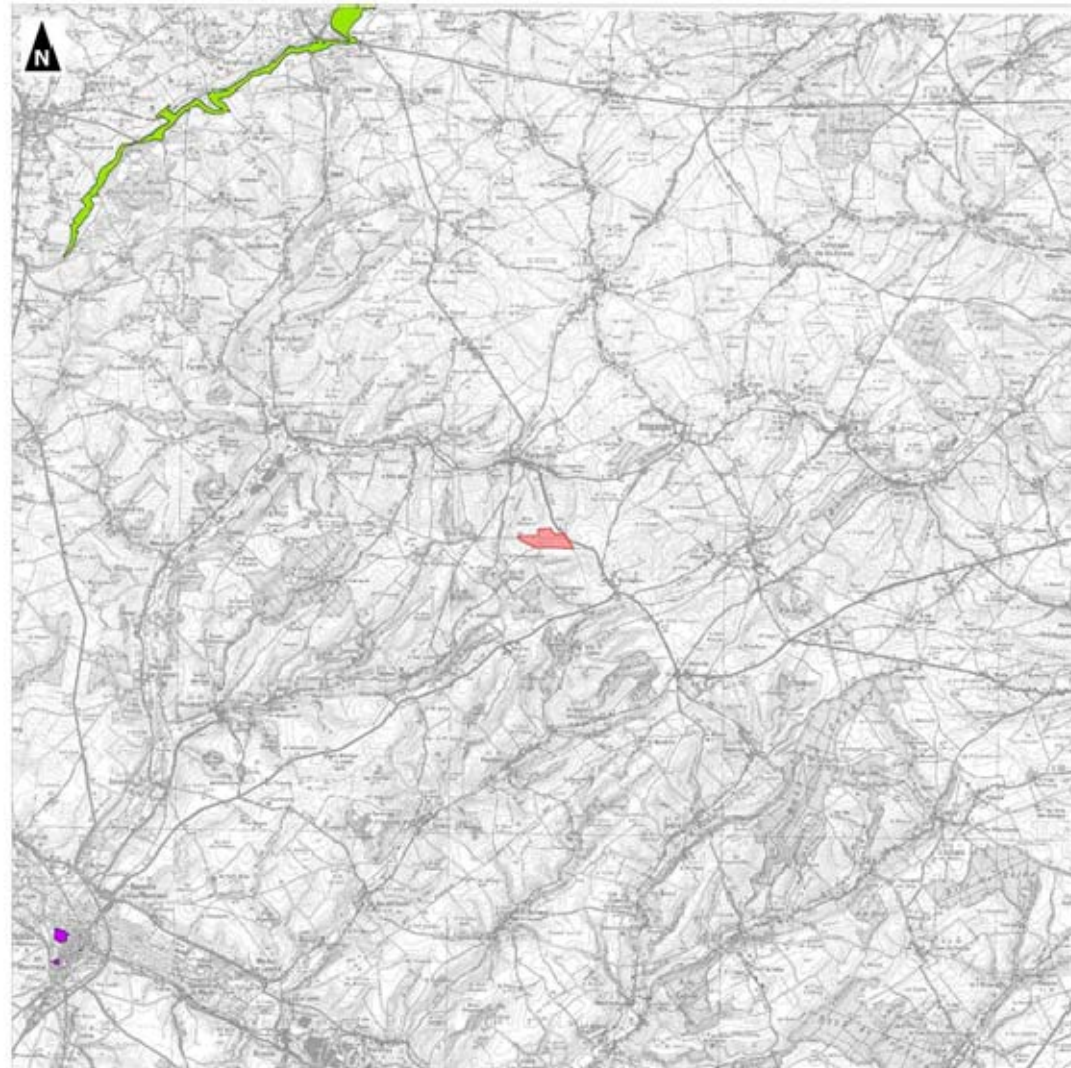
5.1.1. LOCALISATION DU RÉSEAU NATURA 2000 AUX ALENTOURS DU PROJET

Les deux zones Natura 2000 les plus proches du secteur d'étude sont :

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta au sud du Boulonnais » qui se situe à environ 12 km du secteur d'étude,
- Le Site d'importance Communautaire (SIC) « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus Saint-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil » qui se situe à environ 14 km du secteur d'étude.



Carte 8 – Réseau Natura 2000 du secteur d'étude



5.1.2. DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

5.1.2.1. ZSC « PELOUSES ET BOIS NEUTROCALCICOLES DE LA CUESTA AU SUD DU BOULONNAIS »

■ GÉNÉRALITÉS

Ce site rassemble les deux séries calcicoles majeures de la partie occidentale du Haut-Boulonnais crayeux. L'une de ces séries, rattachée à la pelouse littorale du *Thymo drucei-Festucetum hirtulae*, principalement la subass. thermophile *hippocrepidetosum comosae*, occupe les affleurements crayeux secs du Sénonien et du Turonien supérieur, en haut de coteau et apparaît en relation directe avec des fragments de forêts neutro-calcicoles.

L'autre, plus mésophile et rattachée à la pelouse littorale marnicole du *Succiso pratensis-Brachypodietum pinnati*, correspond aux craies marneuses fraîches du Turonien moyen et inférieur du versant et du bas de pente. Cette série s'inscrit dans les potentialités neutrophiles à neutrocalcicoles de la Frênaie - Acénaie à Mercuriale vivace (*Mercuriali perennis-Aceretum campestris*), climax édaphique original des collines crayeuses du Nord-Ouest de la France.

Ces deux séries thermo-atlantiques d'habitats calcicoles, particulières à l'enclave thermophile du Boulonnais occidental et méridional, constituent une mosaïque de communautés végétales diversifiées et très originales sur le plan floristique (cortège typique des pelouses du *Gentianello amarellae-Avenulion pratensis*, alliance atlantique regroupant les pelouses calcicoles du Nord-Ouest de l'Europe, diversité de la flore orchidologique...)

De plus, "l'ensemble manteau forestier - lisière herbacée" précédant la Hêtraie-Frênaie calcicole de la partie Sud de la cuesta du Boulonnais présente un intérêt biogéographique considérable car il rassemble plusieurs espèces qui offrent la particularité d'être très isolées de leur aire de répartition continue (*Senecio helenitis*, *Sorbus aria*, *Euphorbia dulcis* et *Trifolium medium*)

Ainsi, la cuesta Sud peut-elle être considérée comme tout à fait représentative de ces deux séries calcicoles xérothermes à mésothermes sur craie, l'ensemble des stades dynamiques (pelouses-ourlets, ourlets, fourrés, manteaux et forêts) étant particulièrement bien développés spatialement et d'une réelle diversité floristique.

■ HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la Zone Spéciale de Conservation sont au nombre de 8. Ils sont récapitulés dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement su calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)
91EO	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>

■ ESPÈCES VÉGÉTALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est répertoriée pour le site.

■ ESPÈCES ANIMALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Une espèce animale de l'annexe II de la Directive Habitats a été répertoriée sur le site :

Groupe	Espèce
Lépidoptères	Damier de la Succise

5.1.2.2. SIC « LANDES, MARES ET BOIS ACIDES DU PLATEAU DE SORRUS SAINT-JOSSE, PRAIRIES ALLUVIALES ET BOIS TOURBEUX EN AVAL DE MONTREUIL »

■ GÉNÉRALITÉS

Deux entités peuvent être différenciées au sein du SIC :

- **les écosystèmes landicoles et associés de Sorrus/Saint-Josse qui se situent à environ 17 km du site d'étude.**

Les systèmes landicoles se développent sur le plateau de Sorrus/St Josse et le feuilletage stratigraphique permet l'existence de nombreux ruisseaux et mares alimentés par des nappes perchées. Cette singularité hydrogéologique a favorisé le développement de végétations très originales que l'on retrouve que sur quelques sites du Nord de la France.

Les nombreuses végétations différentes en mosaïque forment, de fait, des paysages très particuliers qui ont été façonnés par des siècles de pratiques respectueuses de l'environnement : pastoralisme extensif, exploitation raisonnée de la terre de bruyère ou de l'argile pour la poterie... Ces usages confortent la valeur patrimoniale du site en lui donnant une dimension historique et culturelle.

Au niveau floristique l'intérêt du SIC est également majeur avec la présence d'espèces en station unique dans le Nord/Pas-de-Calais (Scirpe cespiteux, Millepertuis des marais, Rhynchospore blanc, Rhynchospore brun) mais aussi de 29 espèces menacées de disparition ou vulnérables et de 25 espèces protégées.

A cet égard, le complexe d'habitats liés au système landicole nord - atlantique abrite des végétations rarissimes toutes menacées et en voie de disparition.

- **les sites à chiroptères de Montreuil-sur-mer qui se situent à environ 14 km du site d'étude.**

Les remparts de la ville fortifiée de Montreuil-sur-mer offrent quant à eux un refuge indispensable pour l'hibernation de dix espèces de chauves-souris dont trois sont inscrites en annexe II de la Directive Habitats : le Grand Rhinolophe, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. En période estivale, ce sont onze espèces qui sont présentes. Certains vieux bâtiments de la ville sont en effet très favorables à la reproduction des chauves-souris et abritent notamment la plus importante colonie de Grands Murins du Nord/Pas-de-Calais.

■ HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du Site d'Importance Communautaire sont au nombre de 12. Ils sont récapitulés dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes

Code Natura 2000	Intitulé
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
4030	Landes sèches européennes
91 D0	Tourbières boisées
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>

■ ESPÈCES VÉGÉTALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est répertoriée pour le SIC.

■ ESPÈCES ANIMALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Cinq espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats ont été répertoriées sur le SIC :

Groupe	Espèce
Amphibien	Triton crêté
Mammifère	Barbastelle
	Grand Rhinolophe
	Grand Murin
	Murin à oreilles échancrées

5.2. DÉTERMINATION DES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À RETENIR DANS L'ÉVALUATION

5.2.1. ZSC « PELOUSES ET BOIS NEUTROCALCICOLES DE LA CUESTA AU SUD DU BOULONNAIS »

5.2.1.1. HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Ce site concerne des habitats calcicoles de la partie occidentale du Haut-Boulonnais crayeux. Huit habitats d'intérêt communautaire ont justifiés la désignation de la ZSC.

Cette ZSC est située à environ 12 km du secteur d'étude.

Du fait de la distance qui sépare le projet de la ZSC et de l'absence de relation directe ou indirecte, aucune incidence n'est à prévoir sur les habitats d'intérêt communautaire de la ZSC.

Aucun habitat d'intérêt communautaire de la ZSC « Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta au sud du Boulonnais » n'est donc retenu dans l'évaluation.

5.2.1.2. ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est répertoriée pour ce site.

Concernant la faune, seule une espèce d'intérêt communautaire a justifié la désignation de la ZSC : le Damier de la succise.

Ce papillon est caractéristique des pelouses et ourlets calcicoles ponctués de lisières et buissons et ses plantes hôtes sont principalement la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*), la Succise des prés (*Succisa pratensis*) et la Knautie des champs (*Knautia arvensis*).

Les habitats du site d'étude ne sont pas favorables à la présence de cette espèce. De plus, vu la distance qui sépare le projet de la ZSC (12 km) et l'absence de relation directe ou indirecte, aucune incidence n'est à prévoir sur les populations de Damier de la succise de la ZSC.

Aucune espèce d'intérêt communautaire de la ZSC « Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta au sud du Boulonnais » n'est donc retenue dans l'évaluation.

5.2.2. SIC « LANDES, MARES ET BOIS ACIDES DU PLATEAU DE SORRUS SAINT-JOSSE, PRAIRIES ALLUVIALES ET BOIS TOURBEUX EN AVAL DE MONTREUIL »

5.2.2.1. HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Deux entités peuvent être différenciées au sein du SIC :

- les écosystèmes landicoles et associés de Sorrus/Saint-Josse qui se situent à environ 17 km du site d'étude. Douze habitats d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ces entités du SIC.
- les sites à chiroptères de Montreuil-sur-mer qui se situent à environ 14 km du site d'étude.

Du fait de la distance qui sépare le projet du SIC et de l'absence de relation directe ou indirecte, aucune incidence n'est à prévoir sur les habitats d'intérêt communautaire du SIC.

Aucun habitat d'intérêt communautaire du SIC « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus Saint-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil » n'est donc retenu dans l'évaluation.

5.2.2.2. ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est répertoriée pour ce site.

Concernant la faune, quatre espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du SIC :

- Une espèce d'amphibien : le Triton crêté,
- Quatre espèces de chiroptères : la Barbastelle, le Grand rhinolophe, le Grand murin et le Murin à oreilles échancrées.

Concernant le Triton crêté, l'espèce n'a pas été observée lors des inventaires et les milieux aquatiques du secteur d'étude restent peu favorables à l'espèce (milieux aquatiques dégradés...). De plus, la distance séparant le site d'étude du SIC ne permet pas d'éventuels échanges entre populations.

Aucune incidence n'est donc à prévoir sur le Triton crêté.

Concernant les 4 espèces de chiroptères, elles se reproduisent et/ou hivernent dans les vieux bâtiments de la ville fortifiée de Montreuil-sur-mer à 14 km du secteur d'étude. Ces espèces n'ont pas été contactées lors des inventaires et le secteur d'étude n'accueille aucun gîte potentiellement favorable à ces espèces ni aucun habitat de dépendance (alimentation, déplacement...). La distance séparant le site d'étude du SIC limite également fortement les potentialités d'accueil.

Aucune incidence n'est donc à prévoir sur les quatre espèces de chiroptères.

Aucune espèce d'intérêt communautaire du SIC « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus Saint-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil » n'est donc retenue dans l'évaluation.

5.3. SYNTHÈSE

Aucun habitat ni aucune espèce d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des deux sites Natura 2000 les plus proches du projet n'ont été retenus dans l'évaluation.

Le secteur d'étude est situé à distance du réseau Natura 2000 (> 10 km) et le projet n'entraînera aucune incidence sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire des deux sites Natura 2000.



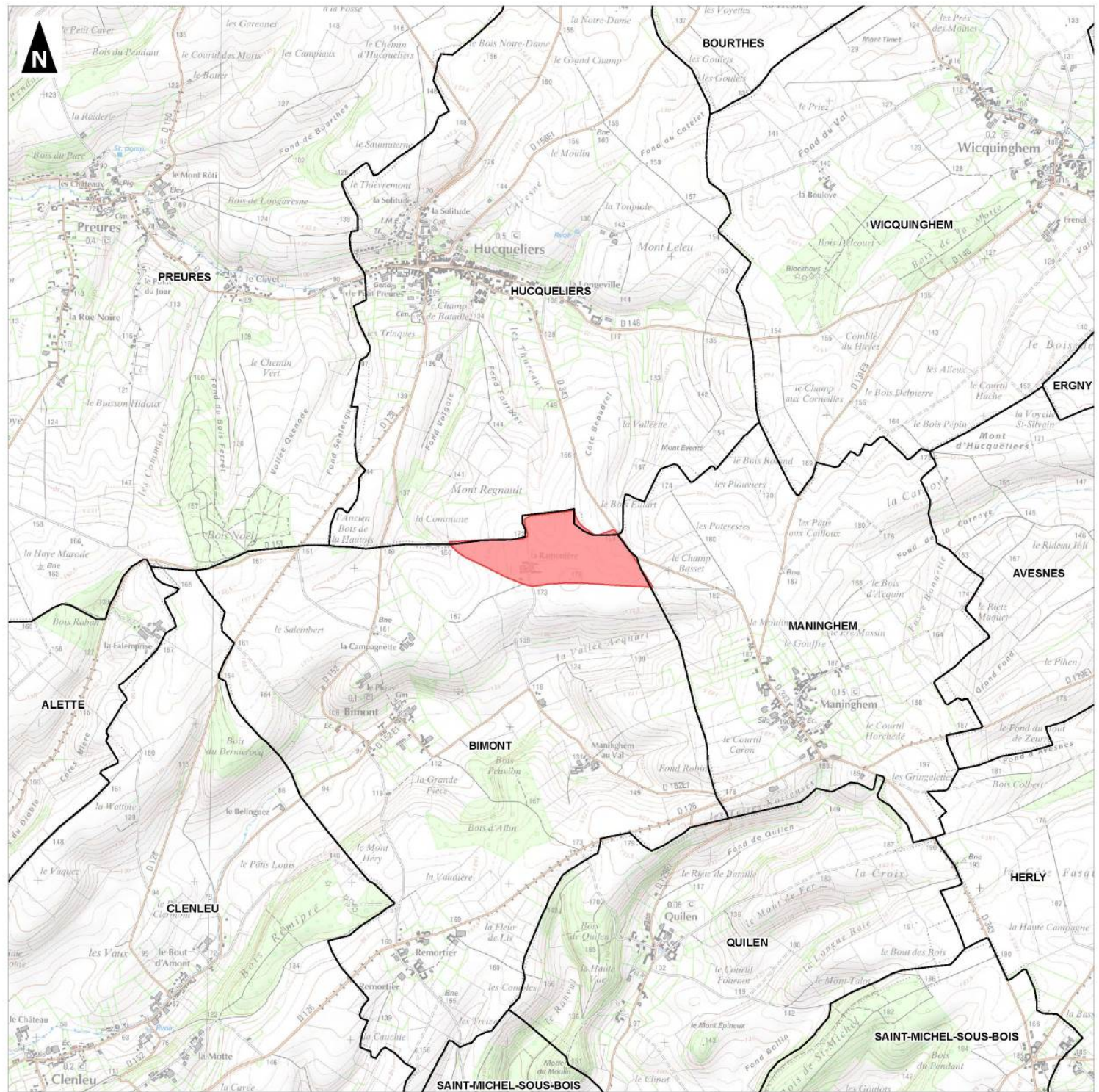
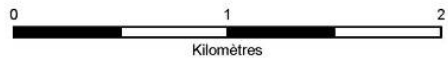
Chapitre 6. ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Localisation du site

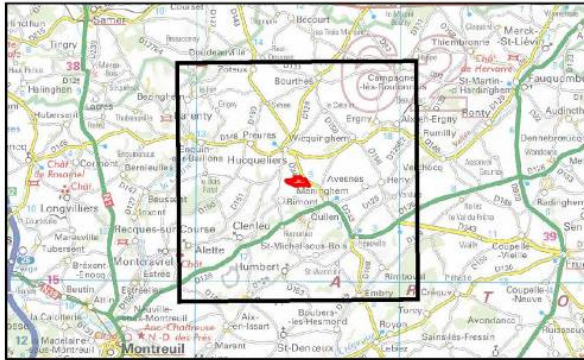


- Site d'étude
- Limites communales



Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

**Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu
(hors réseau Natura 2000)**



- Site d'étude
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

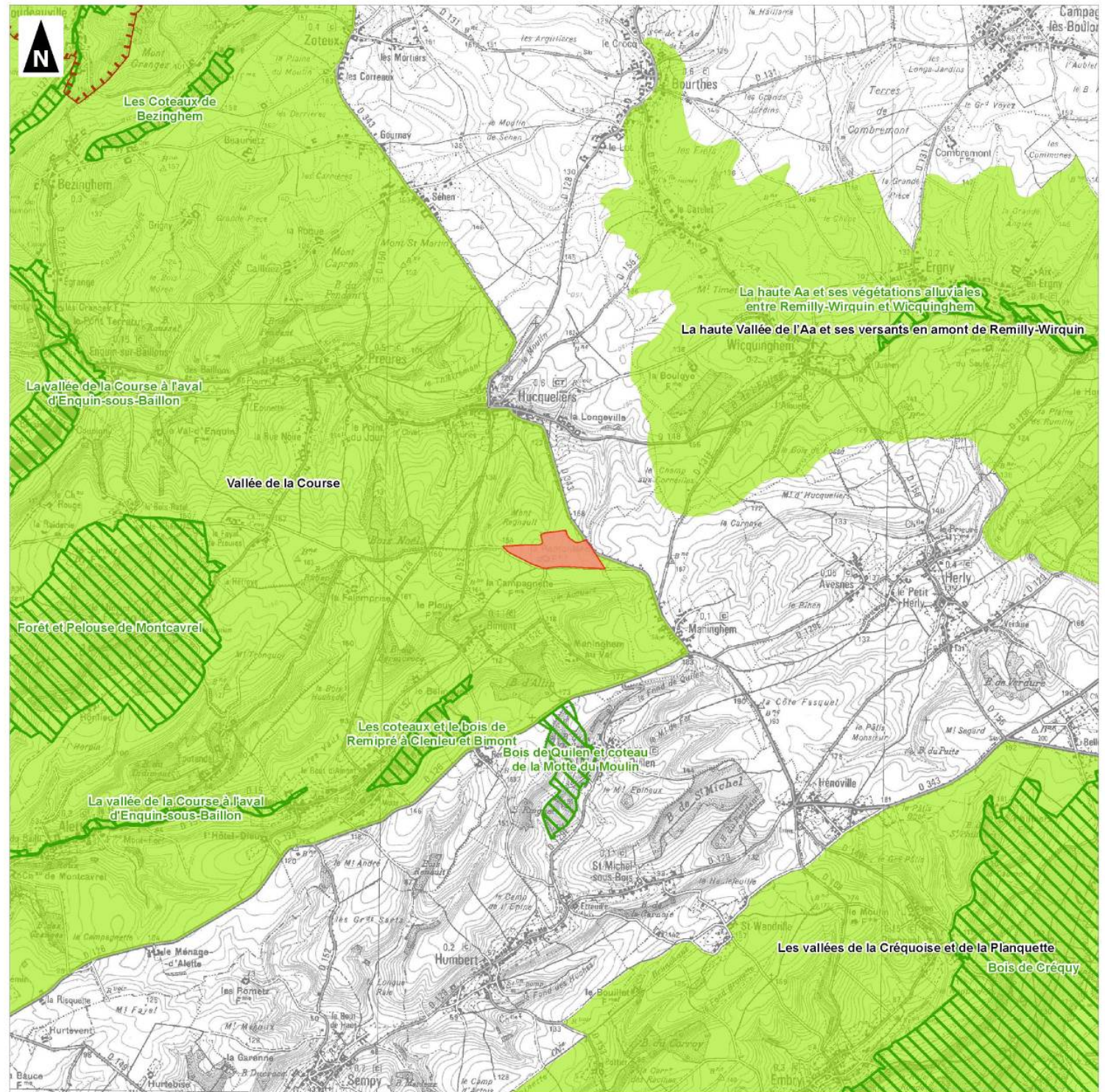
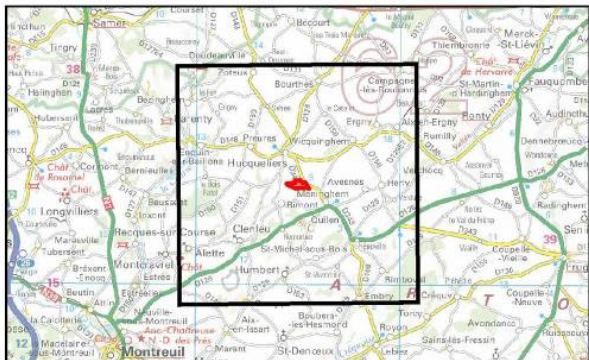
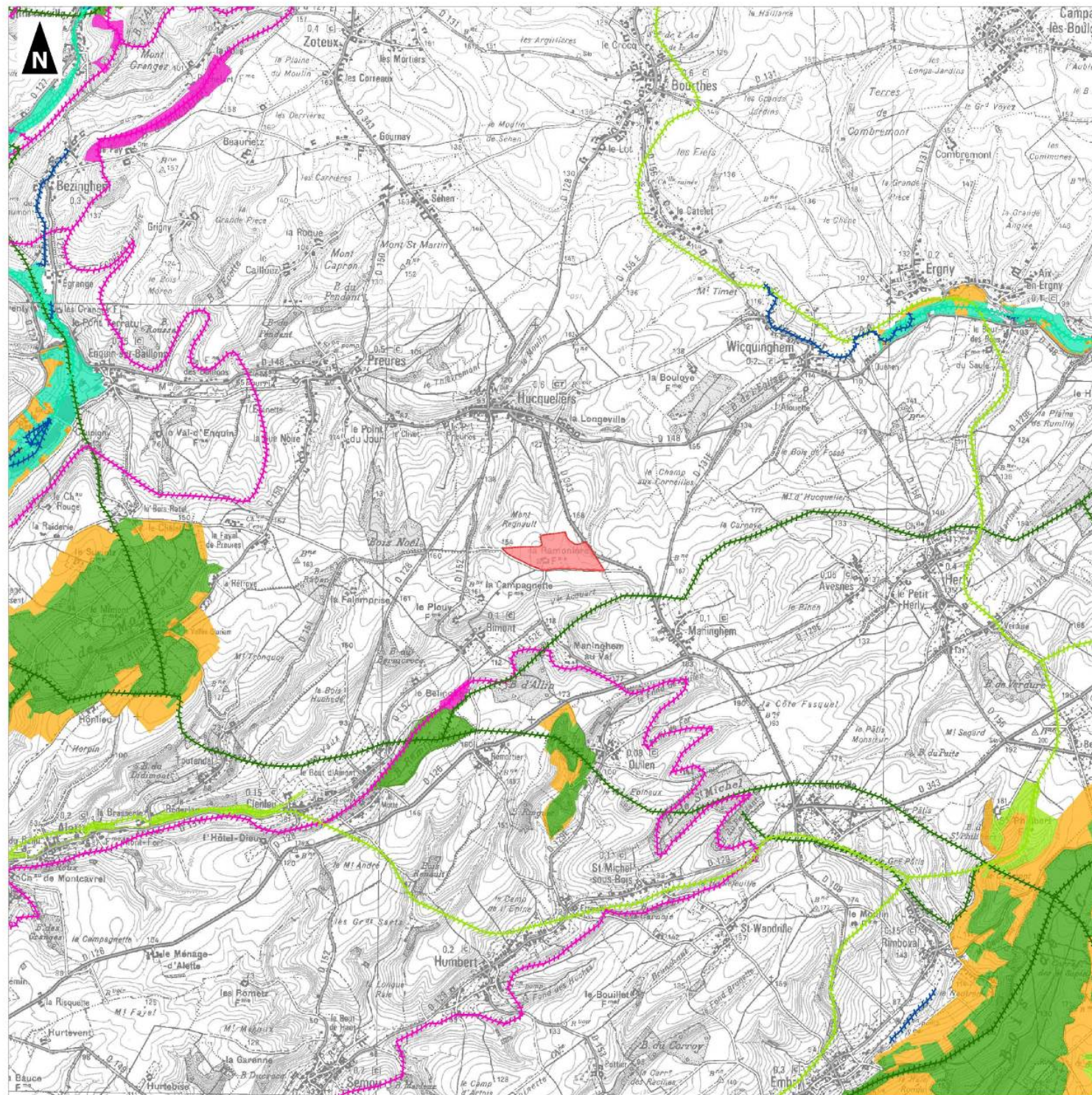
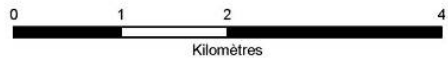


Schéma Régional de Cohérence Ecologique

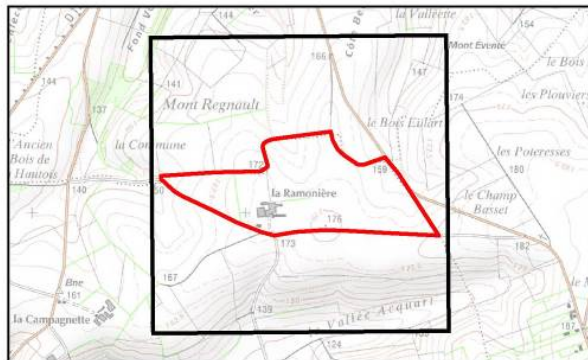


- Site d'étude
- Corridors :**
- forêts
- pelouses calcicoles
- prairies et/ou bogue
- rivières
- zones humides
- Réservoirs de biodiversité :**
- autres milieux
- coteaux calcaires
- forêts
- prairies et/ou bogue
- zones humides



Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Habitats



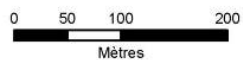
- Site d'étude
- Mare / Noue
- Arbre isolé
- Haie basse
- Haie arbustive
- Fossé
- Bassin artificiel bâché
- Prairie de fauche
- Mare / Noue
- Lande à Genêt
- Jeune plantation de feuillus
- Friche herbacée pionnière
- Friche herbacée méso-eutrophe

Espèces patrimoniales :

- Saule rampant
- Cotonnière pyramidale

Espèce protégée :

- Orchis de Fuchs



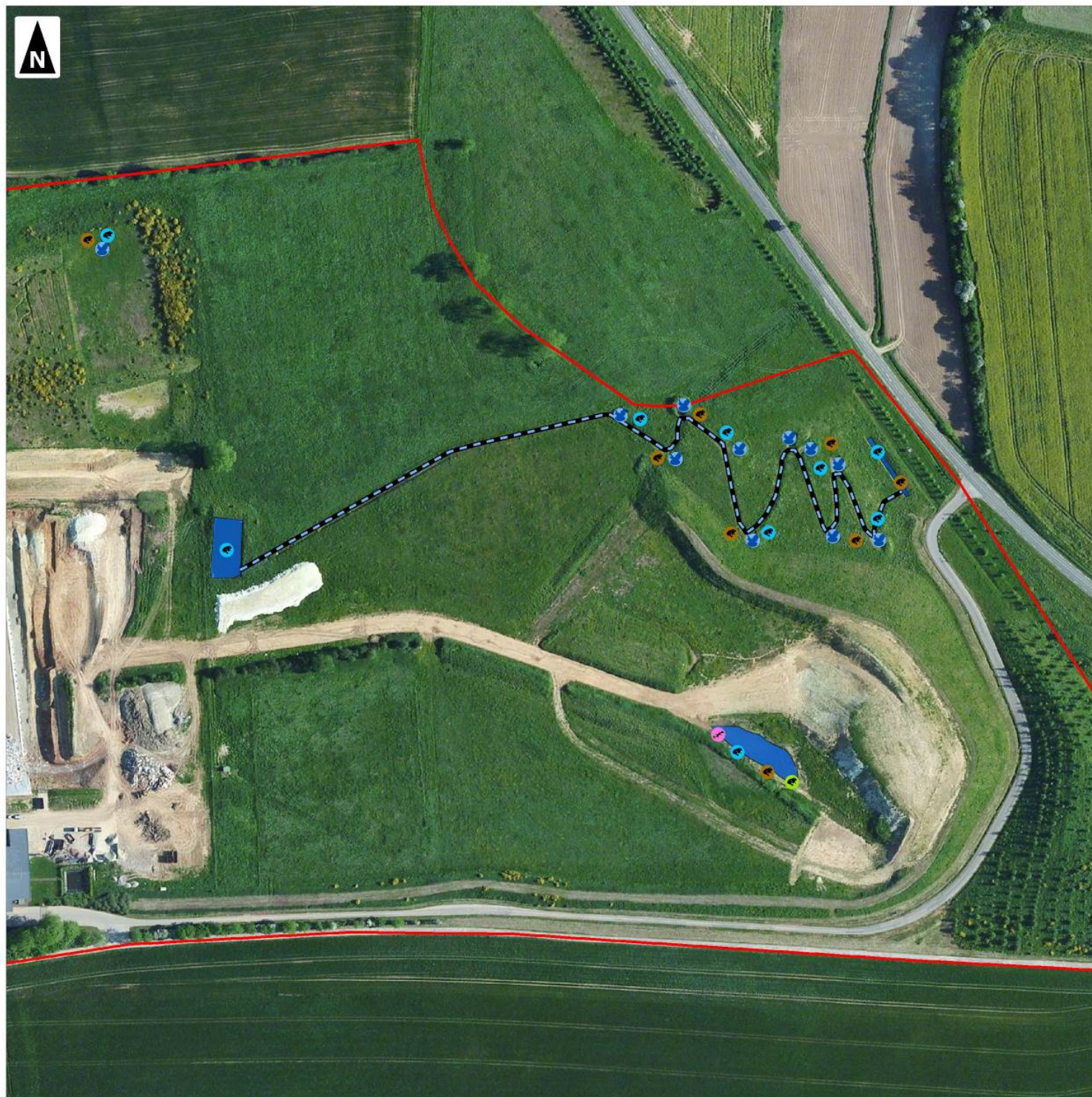
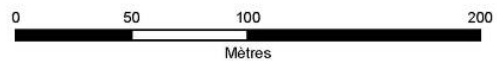
Amphibiens



- Site d'étude
- Mare / Noue
- Mare / Noue
- Fossé

Amphibiens :

- Crapaud commun
- Grenouille rousse
- Grenouille verte
- Triton palmé

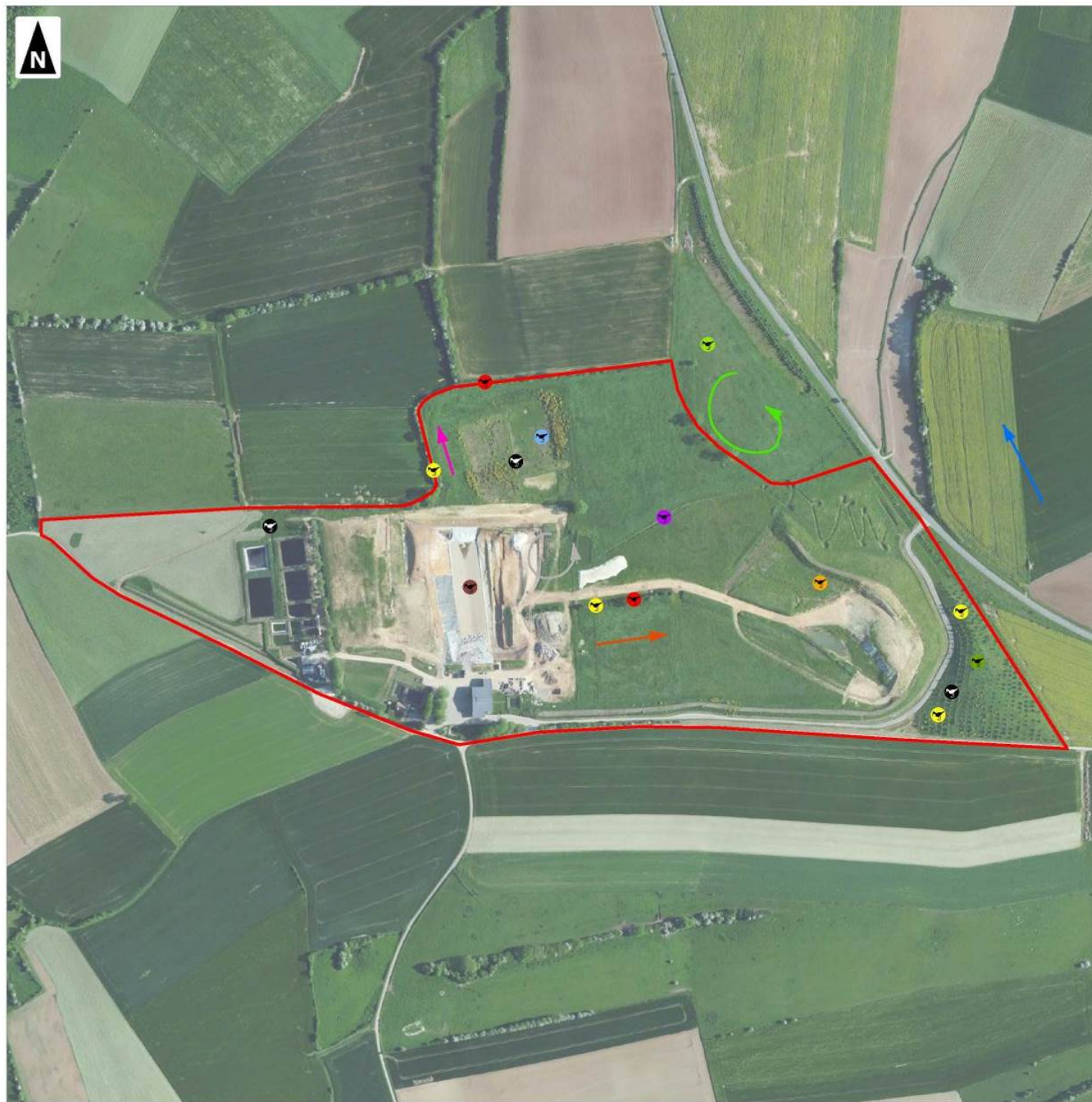
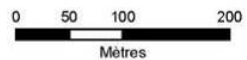


Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Avifaune nicheuse patrimoniale

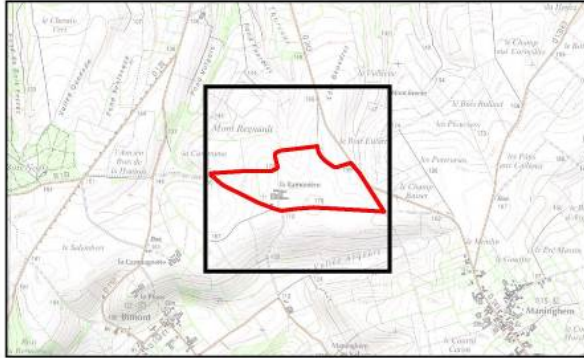


- Site d'étude
- Alouette des champs
- Bruant des roseaux
- Bruant jaune
- Fauvette grisette
- Goéland brun + cendré
- Linotte mélodieuse
- Pipit farlouse
- Pouillot fitis
- Vanneau huppé
- Busard Saint-Martin
- Cigogne blanche
- Effraie des clochers
- Hibou des marais
- Hirondelle rustique

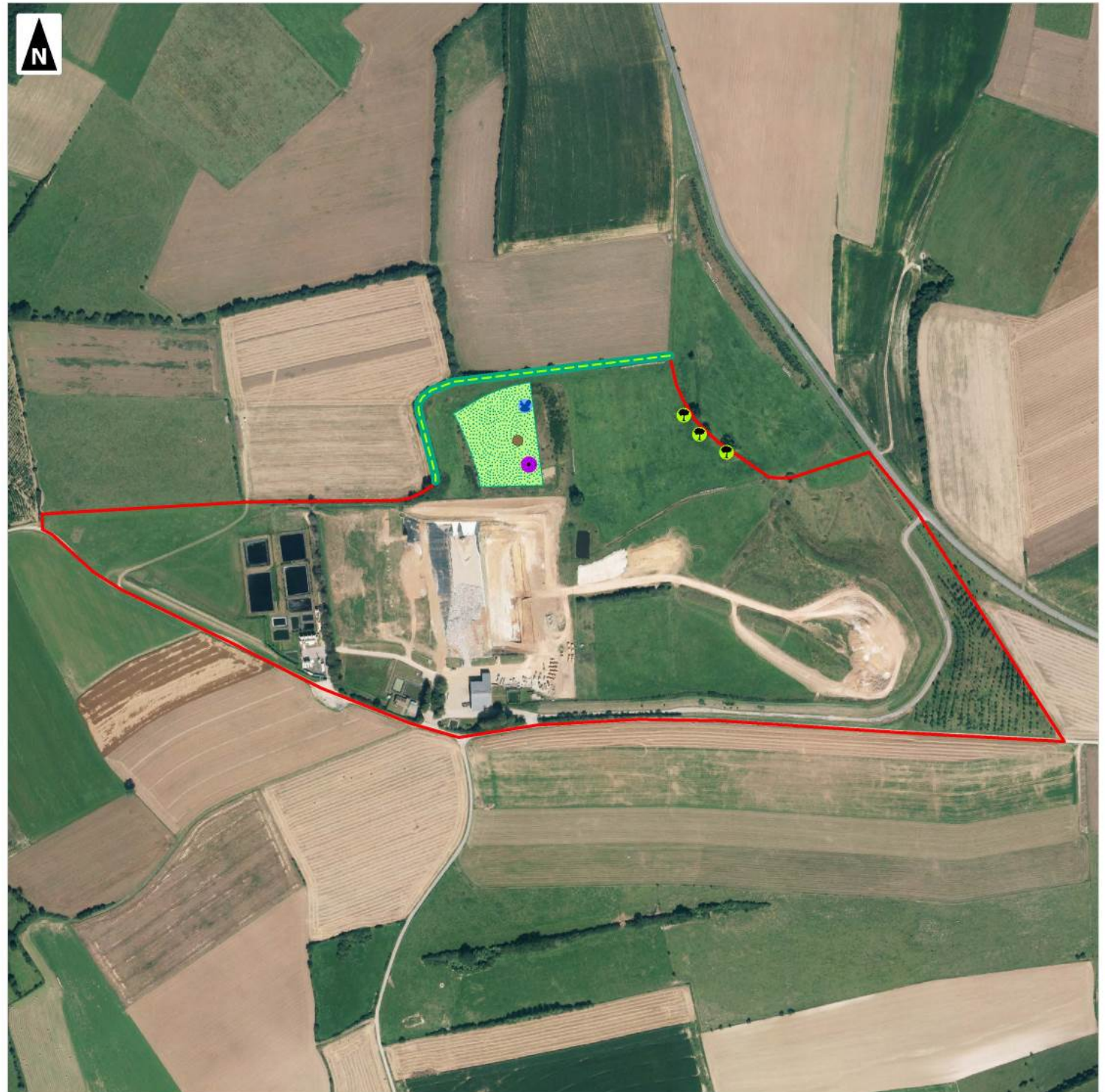
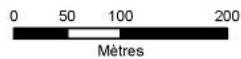


Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Mesures d'évitement



- Site d'étude
- Espèces patrimoniales :**
- Saule rampant
- Espèce protégée :**
- Orchis de Fuchs
- Mesures d'évitement :**
- Arbre isolé
- Mare
- Haie arbustive
- Lande à genêt



Diagnostic écologique dans le cadre du projet
d'extension du centre de valorisation des
déchets de Bimont (62)

Réseau Natura 2000



- Site d'étude
- Zone Spéciale de Conservation "Pelouses et bois neutrocalcaïques de la cuesta au sud du Boulonnais"
- Site d'Importance Communautaire "Landes, mares et bois acides du Plateau de Sorrus Saint Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil"

